

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf
Présents :	56	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	14	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet
Votants :	63	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **12 JUIL. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUIL. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL EST CANTAL

RAPPORTEUR : Madame Martine GUIBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment :

- Les articles L229-26 et R229-51 et suivants, précisant les modalités d'élaboration et le contenu du PCAET ;
- Les articles L122-4 et R122-17 et suivants, définissant les plans et programmes soumis à évaluation environnementale ;
- Les articles L120-1, L121-1-1A, L121-15-1, L121-16, R121-19 et suivants, définissant le champ d'application et les modalités de la concertation préalable ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte et notamment son article 188 ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016, relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;

Vu l'Arrêté préfectoral n°2019-1600 du 28 novembre 2019, prononçant la modification des statuts du SYTEC portant transfert de compétence des EPCI pour le PCAET ;

Vu la délibération n°2020-22 en date du 6 mars 2020 du Comité Syndical du SYTEC, définissant les modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Vu la délibération n°2021-63 en date du 10 décembre 2021 du Comité Syndical du SYTEC, précisant les modalités de concertation et le calendrier du Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal ;

Vu la délibération n°2023-43 en date du 30 juin 2023 du Comité Syndical du SYTEC, validant le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal ;

Vu la délibération n°2023-170 en date du 3 juillet 2023 du Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté, validant le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal ;

Vu la délibération n°2023-C-124 en date du 20 juillet 2023 du Conseil Communautaire de Hautes Terres Communauté, validant le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal ;

Considérant que l'élaboration d'un PCAET est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (EPCI "obligés"), ce qui est le cas de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que l'élaboration d'un PCAET est également possible pour les intercommunalités de taille inférieure (EPCI « volontaires »), ce qui est le cas de Hautes Terres Communauté ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale, dès lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan, à l'établissement public chargé du SCoT ;

Considérant en conséquence que le SYTEC a pris, par délibération n°2019-16 en date du 11 avril 2019, la compétence PCAET transférée par Saint-Flour Communauté, par délibération n°2019-239 en date du 27 mai 2019 et par Hautes Terres Communauté, par délibération n°2019-CC34 en date du 8 juillet 2019 ;

Considérant que les Communautés de communes de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté ont souhaité s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ambitieux et volontaire, élaboré à l'échelle du SCOT Est Cantal ;

Considérant que le projet de PCAET Est Cantal a été transmis le 24 juillet 2023, pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement ;

Considérant les avis recueillis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial Est Cantal, de Madame la Préfète de Région et des services de l'Etat en date du 21 septembre 2023 et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2023, et l'absence d'avis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la participation du public par voie électronique, réalisée du 23 avril au 22 mai 2024, conformément aux dispositions des articles L.123-19, R.123-46-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Considérant qu'à l'issue de ces consultations, le projet de PCAET a été précisé pour tenir compte des avis des organismes et services consultés et des observations du public, avant d'être adopté par le Comité Syndical du SYTEC et les EPCI membres ;

A. Rappel des étapes d'élaboration du projet

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a été élaboré de janvier 2022 à mai 2023, sous la conduite du Comité de Pilotage composé d'élus du SYTEC représentant les deux EPCI, Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté, et des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'ADEME et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal.

A l'issue d'une consultation, le SYTEC a conclu, en novembre 2021, des marchés publics de prestations de services avec le groupement d'étude SOLAGRO et DU VERT DANS LES ROUAGES pour l'élaboration du PCAET, et le cabinet MTDA pour l'évaluation environnementale.

Le Comité de Pilotage s'est réuni 6 fois.

Les acteurs du territoire ont été mobilisés sur le partage du diagnostic en janvier 2022 et sur le programme d'actions en novembre 2022.

Les maires du territoire ont été invités à définir la stratégie dans le cadre d'un séminaire, en juillet 2022, et le programme d'actions lors d'ateliers organisés par EPCI, en octobre 2022.

La concertation du public s'est déroulée du 1^{er} mai au 31 juillet 2022 et a fait l'objet d'un bilan.

Les personnes publiques ont été consultées du 24 juillet au 24 octobre 2023.

La participation du public par voie électronique s'est déroulée du 23 avril au 22 mai 2024 et fait l'objet d'une synthèse des observations et propositions recueillies, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, conformément aux dispositions de l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement. Cette synthèse est jointe aux présentes, et sera rendue publique sur le site internet du SYTEC, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour faire suite à ces consultations, les évolutions apportées au projet de PCAET validé ont été présentées lors du Comité de Pilotage du 5 juin 2024.

B. Objectifs et contenu du PCAET

Selon l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, le plan climat-air-énergie territorial définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ces objectifs sont déclinés dans un programme d'actions à réaliser, afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution

d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

L'élaboration du PCAET s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation, qui valident et finalisent la démarche.

Le PCAET doit être évalué tous les 3 ans et mis à jour tous les 6 ans.

1. Le diagnostic climat-air-énergie

Le diagnostic du PCAET établit le profil climat-air-énergie du territoire ainsi que les enjeux de la transition énergétique et climatique, par secteurs (agriculture, industrie, résidentiel, transports...) et par filières (électricité, énergies fossiles, bois...) Les différentes conclusions du diagnostic du PCAET de l'Est Cantal sont les suivantes :

- Des consommations énergétiques de 1 308 GWh (en 2018), soit environ 36 MWh/habitant, dont 13 % de bois énergie, 17 % d'électricité et 70 % d'énergies d'origine fossile, avec un potentiel de réduction ;
- Une production d'énergies renouvelables estimée à 682 GWh (en 2019), couvrant 52 % des consommations, dont 32 % d'énergie éolienne, 32 % de bois énergie, 24 % d'hydroélectricité et 8% d'électricité photovoltaïque, avec un potentiel de développement important ;
- Des activités humaines qui provoquent des émissions de polluants atmosphériques : dioxyde de soufre, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, particules fines (PM2.5 et PM10), ammoniac... ;
- Des émissions de gaz à effet de serre s'élevant à environ 686 kteq.CO2 en 2018, soit 18,8 teq.CO2/hab. ;
- Un stock de carbone dans les milieux naturels estimé à 94 359 kteq.CO2 ;
- La vulnérabilité du territoire au changement climatique identifie trois aléas principaux à l'horizon 2050 : les vagues de chaleur, les changements dans le cycle des gelées et les inondations.

Le diagnostic élaboré à l'échelle de l'Est Cantal est également décliné pour chaque EPCI.

2- La stratégie territoriale

Sur la base du diagnostic, la stratégie territoriale définit les orientations stratégiques du PCAET de l'Est Cantal, autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, et maintenir la qualité de l'air

- 1.1 : Réduire la dépendance du territoire à la voiture
- 1.2 : Améliorer la qualité énergétique des bâtiments
- 1.3 : Encourager la production et la consommation locales
- 1.4 : Maintenir la qualité de l'air

Axe 2 : Renforcer la production et la consommation locales d'énergies renouvelables

- 2.1 : Développer le solaire photovoltaïque
- 2.2 : Maitriser le développement raisonné de l'éolien
- 2.3 : Renforcer la filière bois énergie
- 2.4 : Développer la production d'énergie autonome

Axe 3 : Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone

- 3.1 : Préserver et pérenniser la ressource en eau

- 3.2 : Accompagner l'adaptation du modèle agricole
- 3.3 : Planifier l'urbanisation du territoire
- 3.4 : Gérer les forêts face aux risques de sécheresse et d'incendie

Axe 4 : Mobiliser les acteurs et accompagner le changement

- 4.1 : Informer et soutenir les citoyens
- 4.2 : Former les professionnels
- 4.3 : Mobiliser et accompagner les élus communaux
- 4.4 : S'appuyer sur les partenariats

La stratégie territoriale définit les objectifs chiffrés suivants pour l'Est Cantal, aux échéances 2030 et 2050 :

Année de référence 2018		2030	2050
Consommation d'énergie		-22 %	-48 %
Emissions de GES		-23 %	-57 %
Production ENR		+59 %	+152 %
Emissions de polluants atmosphériques	PM ₁₀	-39 %	-71 %
	PM _{2.5}	-44 %	-77 %
	NO _x	-34 %	-74 %
	SO ₂	-27 %	-60 %
	COVNM	-22 %	-46 %
	NH ₃	-33 %	-67 %

3- Le programme d'actions

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, le programme d'actions du PCAET de l'Est Cantal, comporte 41 actions détaillées dans le tableau ci-dessous. Le programme distingue des actions complètes ou simplifiées (déjà opérationnelles dans l'exercice d'autres compétences des collectivités, non réalisables ou moins pertinentes) et certaines actions déclinées par EPCI.

N° action	Complète / Simplifiée	Secteurs / Filières	Titre Fiche action
1a HTC	Complète	Bâtiment	Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments
1b SFC	Complète		Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments
2	Complète		Sobriété et écogestes pour le grand public
3	Complète		Favoriser l'usage de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
4	Complète		Accompagner les acteurs économiques dans les actions d'efficacité énergétique des bâtiments d'activités et industriels (promotion des dispositifs d'aide à la rénovation)
5	Complète		Rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux
6	Complète		Sobriété et autoconsommation énergétique dans les bâtiments tertiaires

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DEIJB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

N° action	Complète / Simplifiée	Secteurs / Filières	Titre Fiche action
7	Complète		Mettre en place une politique de réduction maximale de l'éclairage public sur toutes les communes du territoire
8	Complète	Mobilité	Élaborer un plan de mobilité simplifié
9a HTC	Complète		Étoffer et structurer une offre ferroviaire comme alternative à la voiture individuelle et au ferroutage
9b SFC	Complète		Repenser les infrastructures et les services ferroviaires
10	Complète		Développer le covoiturage et l'autopartage
11a HTC	Complète		Organiser les mobilités douces (Hautes Terres Communauté)
11b SFC	Complète		Organiser les mobilités douces (Saint-Flour Communauté)
12	Complète		Renforcer le transport en commun pour tous
13	Complète		Développer l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques
14	Simplifiée		Tourisme
15	Simplifiée	Mobilité touristique : alternative à l'accès aux sites en voiture	
16	Complète	Renforcer la dynamique de tourisme durable	
17	Simplifiée	Aménagement du territoire	Réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols
18	Simplifiée	Déchets	Prévenir la production de déchets et en garantir un traitement optimisé
19	Complète	Agriculture	Encourager les pratiques agricoles concourant à atténuer le changement climatique et à adapter les exploitations
20	Complète		Promouvoir la plantation d'arbres (haies, fruitiers, etc.) pour anticiper les risques climatiques
21	Simplifiée	Eau	Préserver la ressource en eau et les milieux, inciter à la réduction de la consommation de la ressource et à la récupération des eaux
22	Simplifiée	Biodiversité	Construire un projet de transition énergétique préservant la biodiversité du territoire
23	Simplifiée	Alimentation	Animer les Projets Alimentaires Territoriaux
24	Complète	Forêt	Proposer une structure de gouvernance transversale des enjeux forêt-filière bois de type Charte Forestière de Territoire
25	Complète		Élaborer un plan d'adaptation des forêts locales au changement climatique avec des préconisations d'itinéraires sylvicoles adaptés
26	Complète		Inciter à la consommation et à l'utilisation de bois local dans le cadre d'une gestion forestière durable
27a HTC	Complète		Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale
27b SFC	Complète	Énergies renouvelables	Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale
28	Complète		Animer des projets citoyens et proposer un service de conseil et d'aide au montage de projets pour les particuliers / les entreprises / les collectivités pour le développement des

N° action	Complète / Simplifiée	Secteurs / Filières	Titre Fiche action
			énergies renouvelables
29	Complète		Développer les compétences locales pour l'installation et la maintenance d'équipements d'ENR
30	Complète	Photovoltaïque	Accompagner un développement raisonné du photovoltaïque au sol
31	Complète		Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières de parkings publics et privés
32	Simplifiée		Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures agricoles
33	Simplifiée	Eolien	Extension mesurée des parcs éoliens et optimisation de la production
34	Complète	Hydroélectricité	Étudier les potentiels de turbinage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et d'optimisation des microcentrales existantes
35	Simplifiée		Étudier les potentiels d'optimisation de production, en préservant la multifonctionnalité écologique, économique, touristique et sociale, des grands barrages hydrauliques
36	Simplifiée	Méthanisation	Étudier les potentiels de méthanisation dans un contexte d'élevage extensif et d'absence de réseau de gaz
37	Simplifiée	Géothermie	Étudier le potentiel de géothermie pour la production de chaleur et d'électricité
38	Simplifiée	Transversal	Développer un réseau de gaz naturel
39	Complète		Exemplarité des collectivités
40	Complète		Suivre et animer la démarche PCAET et la mise en œuvre des actions du PCAET en mobilisant les parties prenantes
41	Complète		Communiquer et sensibiliser autour de la mise en œuvre des actions du PCAET

4- L'évaluation environnementale et le dispositif de suivi et d'évaluation

Les effets du PCAET sur l'environnement sont présentés dans le rapport environnemental.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET de l'Est Cantal, un dispositif de suivi et d'évaluation constitué d'un protocole comportant des indicateurs clés pour mesurer la réalisation des actions, ainsi que des outils de suivi.

C. Suites de la démarche

Considérant que le Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal est aujourd'hui achevé et comprend les pièces suivantes :

- **Procédure**
 - Délibérations
 - Bilan de la concertation préalable
 - Avis recueillis et note en réponse
 - Synthèse de la participation du public
 - Les motifs de la décision

- **1. Rapport Diagnostic**

- Annexe 1.1 : Les changements climatiques récents dans l'Est Cantal

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

- Annexe 1.2 : Analyse prospective et cartographique des sites photovoltaïques
- Annexe 1.3 : Diagnostic Hautes Terres Communauté
- Annexe 1.4 : Diagnostic Saint-Flour Communauté
- **2. Rapport Stratégie**
 - Annexe 2.1 : Synthèse du séminaire stratégique "Notre territoire en 2030"
- **3. Programme d'actions**
- **4. Rapport environnemental**
- **5. Résumé non technique**

Considérant qu'en conséquence le PCAET Est Cantal, tel qu'annexé à la délibération, peut être proposé à adoption du Comité Syndical du SYTEC et des conseils communautaires des EPCI membres ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **ADOpte le Plan Climat Air Énergie Territorial Est Cantal ;**
- ✚ **DECIDE DE TENIR le PCAET adopté à disposition du public ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité, afférents à la délibération.**

POUR : 58 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (M. Gilles BIGOT, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÉS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

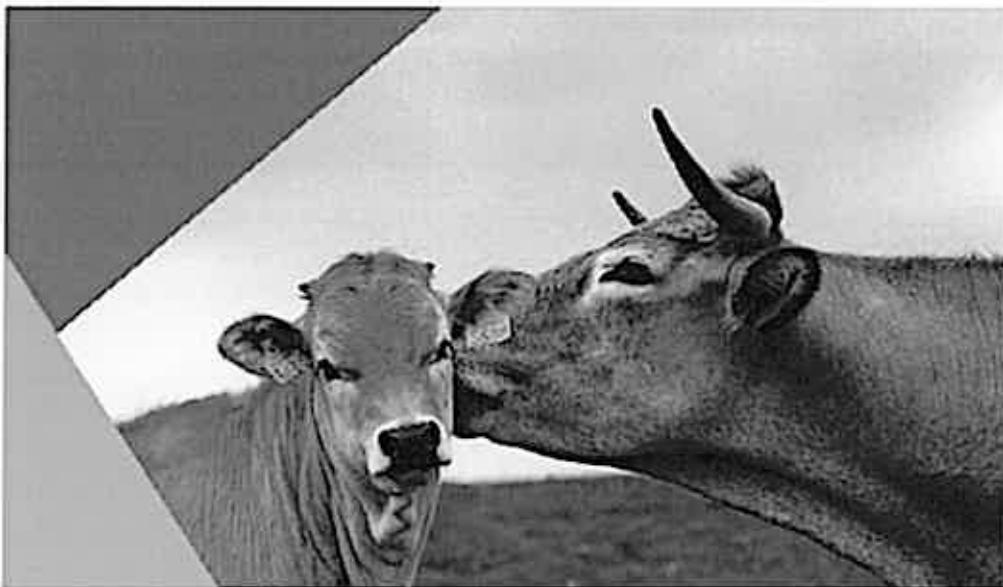
Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Est Cantal

Participation du public par voie électronique
réalisée du 23 avril au 22 mai 2024

Synthèse des observations et propositions
du public et motifs de la décision

Juin 2024





Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal

Participation du public par voie électronique
réalisée du 23 avril au 22 mai 2024

I. Synthèse des observations et propositions du public

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, projet stratégique et opérationnel, doit permettre de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré dans le cadre des dispositions des articles L.229-26 et R.229-51 et suivants du Code de l'Environnement, est soumis à évaluation environnementale, en application des articles L.122-4 et R.122-17 et suivants du Code de l'Environnement. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Avant son adoption, le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique du 23 avril au 22 mai 2024, pour recueillir les observations de la population, conformément aux dispositions des articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'Environnement, conduite par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dont le siège est situé 1, Rue des Crozes, Village d'entreprises du Rozier Coren, 15100 SAINT-FLOUR.

SOMMAIRE

- 1/ Modalités de participation du public
- 2/ Modalités d'information du public
- 3/ Observations et propositions recueillies
- 4/ Annexes



1/ Modalités de participation du public

La participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal s'est déroulée pendant une durée de 30 jours, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

1.2 Modalités de participation du public

Pendant toute la durée de la participation, le public a pu :

- Consulter et télécharger le dossier sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/> et formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr.
- Consulter le dossier, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :
 - SYTEC, Service SCOT & Transition énergétique, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR,
 - Saint-Flour Communauté, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR,
 - Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT,
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Vialard, 15110 CHAUDES-AIGUES,
 - Maison des Services, 4 Place Albert, 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE,
 - Maison des Services, Route de Clavières, 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE,
 - Hautes Terres Communauté, Maison France Services, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 6 rue du Dr Mallet, 15500 MASSIAC,
 - Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE.
- Formuler ses observations et propositions dans les registres papier, mis à disposition dans les dix lieux de consultation du dossier.
- Consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.
- Formuler ses observations et propositions par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.

1.2 Composition du dossier soumis à la participation du public

Le dossier, établi conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, comprenait les pièces suivantes :

- **Le projet Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal**, arrêté le 30 juin 2023 par délibération du Comité Syndical du SYTEC, comprenant les pièces suivantes :
 - 0. Pièces administratives de la procédure**
 - Délibérations et bilan de la concertation préalable
 - 1. Rapport Diagnostic**
 - Annexe 1.1 : Les changements climatiques récents dans l'Est Cantal
 - Annexe 1.2 : Analyse prospective et cartographique des sites photovoltaïques
 - Annexe 1.3 : Diagnostic Hautes Terres Communauté
 - Annexe 1.4 : Diagnostic Saint-Flour Communauté
 - 2. Rapport Stratégie**
 - Annexe 2.1 : Synthèse du séminaire stratégique "Notre territoire en 2030"
 - 3. Programme d'actions**
 - 4. Rapport environnemental**
 - 5. Résumé non technique**
- **Les avis recueillis sur le projet Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal**
 - L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2023, sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'Est Cantal,
 - L'avis des services de l'Etat, établi par le Direction Départementale des Territoires du Cantal en date du 19 septembre 2023, et la lettre de Madame la Préfète de Région en date du 21 septembre 2023,
 - La réponse écrite du SYTEC aux avis recueillis.

2/ Modalités d'information du public

2.1 Avis de participation du public

L'avis de participation du public par voie électronique a été établi le 3 avril 2024.

Cet avis a été publié à partir du 5 avril 2024, sur le site internet du SYTEC, sur la page dédiée :

<https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>

Cet avis a été envoyé aux 88 maires des communes membres, par courrier du SYTEC du 3 avril 2024, accompagné d'une lettre d'information et de l'affiche pour affichage dans chaque mairie.

2.2 Avis dans la presse

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique, un avis a été publié dans les journaux suivants :

- Journal « La Montagne » édition du Cantal du vendredi 5 avril 2024
- Journal « L'Union du Cantal » du 3-6 avril 2024

2.3 Affichage public

L'affiche d'information de la participation du public par voie électronique, a été affichée du lundi 8 avril au mercredi 22 mai 2024, dans les 100 lieux suivants :

- Mairie des 88 communes membres,
- Siège du SYTEC, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR,
- Siège de Saint-Flour Communauté, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR,
- Siège de Hautes Terres Communauté, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT,
- Service SCOT & Transition énergétique du SYTEC, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR,
- Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT,
- Maison des Services, 29 avenue Pierre Vialard, 15110 CHAUDES-AIGUES,
- Maison des Services, 4 Place Albert, 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE,
- Maison des Services, Route de Clavières, 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE,
- Maison France Services de Murat, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT,
- Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE,
- Hautes Terres Services et Découvertes, 6 rue du Dr Mallet, 15500 MASSIAC,
- Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE.

Les certificats d'affichage sont disponibles auprès du SYTEC.

2.4 Information complémentaire

En outre, l'information a été diffusée de la façon suivante :

- Publication d'un article dans le journal « La Montagne » du jeudi 11 avril 2024
- Publication d'actualité sur le site internet du SYTEC, à partir du 9 avril 2024
- Publication sur la page Facebook du SYTEC, à partir du 9 avril 2024
- Relai des informations sur les sites internet et page Facebook des 2 communautés de communes
- Relai d'information sur le site internet du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

De plus, un courriel d'information a été diffusé le 25 avril 2024, aux partenaires techniques et acteurs de la transition énergétique du territoire, qui avaient contribué aux ateliers « acteurs » du PCAET, en janvier 2022 et en novembre 2022.

3/ Observations et propositions recueillies

3.1. Registre de concertation

Afin de permettre à la population du territoire de prendre connaissance du projet et de faire part de ses observations et propositions, il a été fait le choix de mettre à la disposition du public un dossier papier et un registre, dans chaque maison des services du territoire, ainsi qu'au siège de Saint-Flour Communauté, et au service SCOT & Transition énergétique à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine à SAINT-FLOUR, soit dix lieux au total.

Etant précisé que le siège du SYTEC est situé dans les mêmes locaux que Saint-Flour Communauté (1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR) et que le siège de Hautes Terres Communauté est situé à la même adresse que la Maison France Services de Murat (4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT).

Malgré cette proximité et ce maillage, aucune contribution ou observation n'a été déposée dans les 10 registres de participation du public.

3.2. Courrier postal à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC

Aucune contribution ou observation n'a été transmise par courrier postal à la Présidente du SYTEC.

3.3. Courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr

Au total, 23 contributions ont été adressées par courriel à l'adresse pcaet@sytec15.fr, par :

- 5 collectivités ou organismes publics,
- 2 associations,
- 16 particuliers, habitants ou professionnels du territoire.

Les contributions et observations des collectivités et organismes publics ont été transmises par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, le Projet AP3C du SIDAM Massif Central, le service Mobilités de Saint-Flour Communauté, le Président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, le service Energie, Mobilité, Transition Climatique du Département du Cantal.

Les contributions des associations et observations ont été transmises par le Conservatoire d'espaces naturels Auvergne et le Collectif pour la Narse de Nouvialle.

Parmi les contributions des habitants, une dizaine concerne spécifiquement la question de la préservation des zones humides, plus particulièrement la Narse de Nouvialle.

4/ Contributions recueillies

Au total, 23 contributions ont été recueillies :

N°	Auteur	Synthèse
1	Pierre-Marie LE HENAFF Responsable de l'antenne territoriale Auvergne du Conservatoire Botanique National du Massif Central	Souligne le travail réalisé et la mise en route des collectivités rurales sur le sujet de la transition climatique. Relève un manque sur l'enjeu central de la stratégie carbone des territoires ruraux, la préservation des prairies et des forêts, et notamment le risque de retournement des prairies naturelles
2	Sylvie JOUVE Agricultrice productrice biologique	Travail pertinent qui reflète bien les réalités du territoire. Problématique de viabilité économique de l'agriculture paysanne, besoin d'outils de transformation accessibles et de commercialisation en vente directe, pour créer de la valeur ajoutée aux productions agricoles. Risque de transposition de l'agriculture en énergiculture par le développement du photovoltaïque au sol.
3	Vincent CAILLEZ Climatologue SIDAM-AP3C	Remarques sur le diagnostic au regard du changement climatiques et renvoi à la documentation produite par le projet AP3C. Attire l'attention sur la violente accélération du changement climatique observée sur le Massif Central depuis les années 1980, avec une élévation de + 0.4°C par décennie.
4	Jérôme FRANCON Agriculteur	Intérêt de la valorisation des effluents agricoles du territoire par la production de biogaz à la ferme, transporté vers les consommateurs du territoire. Réduction des GES et autonomie énergétique, résilience agricole et territoriale
5	Camille CABROL Chef de projet mobilités durables Saint-Flour Communauté	Souligne le travail très intéressant, du diagnostic complet et de la stratégie. Signale un oubli dans la hiérarchisation des actions, pour l'action 11b.
6	Stéphane WASSON Habitant du territoire	Espère que les bonnes intentions du PCAET n'en restent pas à ce stade et développe plusieurs points : eau, biodiversité, économies d'énergies, agriculture, entreprises, déplacements et alimentation. Besoin de prise de conscience collective au vu de l'urgence climatique, responsabilité pour les générations futures.
7	Isabelle FAVROT	Nécessité de préserver la Narse de Nouvialle, indispensable à la ressource en eau dans le cadre du réchauffement climatique et habitat naturel pour la biodiversité.
8	Bernard DELMAS Géographe	Préservation des zones humides, élément essentiel à la ressource en eau, dans le contexte du changement climatique. Préservation de la Narse de Nouvialle menacée.
9	Jean-Marc TRIDOT	Remercie les institutions du département qui se préoccupent des sujets environnementaux. Développe les fonctions de la Narse de Nouvialle (réserve d'eau, puits de carbone, cadre de vie professionnelle ou résidentielle...). Son exploitation industrielle va à l'encontre des buts affichés en termes d'environnement, de biodiversité, de santé publique et de cadre de vie.
10	Chloé DERDAELE	Propositions sur la qualité de l'air et de l'eau, la préservation des zones humides, l'énergie (développer les panneaux solaires sur le bâti existant), la végétalisation des bourgs et du bâti, la préservation des haies, l'arrêt de l'enneigement artificiel et la préservation des montagnes, milieux fragiles et riches en biodiversité.

11	Michel POISSONNIER Texte et photos	Décrit la quiétude et le charme des lieux de la Narse de Nouvialle.
12	Claude DUJOLS	Protéger la zone humide de la Narse de Nouvialle et son écosystème.
13	Catherine BALADIER	Préserver les zones humides et la Narse de Nouvialle.
14	Michelle PERROT	Narse de Nouvialle : soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, préserver les paysages et milieux naturels, supports d'attractivité et de développement touristique, accompagner la nature.
15	Odile BARET	Préserver les zones humides pour leur rôle important pour le maintien de la biodiversité et le climat et éviter les projets de carrière ou d'artificialisation.
16	Emeline OUDIN	PCAET et préservation des zones humides, telles que la Narse de Nouvialle, pour leur grand intérêt pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, et la diversité des paysages. Souhait des citoyens de préserver les milieux et systèmes agricoles durables.
17	Denise MARTY	La qualité de l'environnement naturel des deux communautés de communes représente un facteur d'attractivité important du territoire. Dans le PCAET, relève favorablement l'importance des ENR dans la consommation énergétique du territoire, les éléments positifs concernant la qualité de l'air, ainsi que la priorité forte accordée à la gestion durable de la ressource en eau et à la protection des zones humides, dont la Narse de Nouvialle, pour leur fonction dans le contexte du changement climatique à l'échelle du bassin versant Adour-Garonne. Demande de compléter les indicateurs du PCAET en termes de surface des zones humides, d'évaluation de la biodiversité et de la quantité d'eau qu'elles stockent.
18	Emilie DUPUY Responsable du pôle Cantal du Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	Salue la démarche de PCAET engagé par les collectivités de l'Est Cantal et espère la concrétisation des actions proposées. Relève que le patrimoine naturel d'exception de l'Est Cantal contribue très fortement à l'identité et à l'attractivité du territoire et constitue un bien commun au bénéfice de tous. Soutien les ambitions du PCAET et notamment l'axe 3 de la stratégie « Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone » et la fonction à ce titre des milieux naturels au sens large. Zones humides et tourbières, enjeu prioritaire pour le territoire et les zones situées à l'aval : rétention naturelle de l'eau, filtration de l'eau, stockage de carbone, services agricoles lors des sécheresses..., souscrit à la fiche action 21. Rôle des écosystèmes forestiers, des forêts anciennes et des vieilles forêts, dans le stockage de carbone, suggère de compléter la fiche action 24 par la mention « vieilles forêts » milieux fragiles et rares, à préserver. Préservation des systèmes agro-pastoraux et des prairies naturelles à flore diversifiée, résilience des milieux ouverts herbacés par les pratiques durables et la plantation de haies, bosquets et vergers, bien identifiés dans le plan d'actions du PCAET.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

19	Collectif Narse Nouvialle	Importance de la préservation des écosystèmes en bonne santé face aux effets du changement climatique, soutien des ambitions du PCAET et notamment l'axe 3 de la stratégie « Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone ». Souhaite qu'en lien avec la fiche action 21, la Narse de Nouvialle et l'ensemble des zones humides du territoire soient intégralement préservées, pour leur rôle dans la préservation des ressources en eau et d'atténuation des effets du changement climatique.
20	Vincent ROGER	Inquiétude sur l'avenir de la Narse de Nouvialle qui fait l'objet d'un projet d'exploitation minière. Protéger ce biotope qui accueille un grand nombre d'espèces animales et végétales. Prendre en compte la volonté citoyenne et l'intérêt général.
21	Laurent DRAVIGNEY Vétérinaire Courriel et argumentaire scientifique	Projet de carrière sur la Narse de Nouvialle et PCAET Ressources vivantes déjà largement impactées par nos modes de vie. Arguments en faveur de la biodiversité, des riverains, des éleveurs bovins.
22	M. le Président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Le PNR constate que le PCAET, et notamment son plan d'actions, ne prend pas suffisamment en compte la Charte du Parc et les actions portées par le PNR de l'Aubrac. Notamment le PNR demande à être identifié comme partenaire de certaines fiches actions du PCAET, en complémentarité avec ses démarches PTECA ou TACCT. Le PNR détaille ensuite les précisions à apporter au plan d'actions pour les actions 2, 3, 11, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 25, 28, 30,33, 34 et 39.
23	Marc-Antoine LE MINH TRIET Chef de projet Energie, Mobilité, Transition Climatique Département du Cantal	Souligne la qualité du document présenté et présente des observations concernant des précisions du diagnostic et du plan d'actions, notamment : - les actions 8, 10 et 11, sur les mobilités - les actions 14, 15 et 16, sur le tourisme - les actions 18 et 21, sur la prévention des déchets et la préservation de la ressource en eau - les actions 33, 34 et 37, sur le développement de la production d'ENR

Les contributions recueillies sont présentées en annexe de cette synthèse.

Fait à Saint-Flour, le 18 juin 2024,

La présidente



Céline CHARRIAUD



Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal

Participation du public par voie électronique
réalisée du 23 avril au 22 mai 2024

4/ Annexes

- Avis de participation du public
- Publications presse
- Affiche d'information du public
- Lettre d'information des communes membres
- Courriel d'information des partenaires techniques et acteurs du territoire
- Article de presse
- Contributions recueillies

L'élaboration du PCAET est cofinancée par les collectivités, l'Etat (DETR 2020) et l'Union Européenne.



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal
du mardi 23 avril à 9h au mercredi 22 mai 2024 à 17h



Avant son adoption, le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, est soumis à participation du public par voie électronique, pour recueillir les observations de la population, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, et notamment ses articles L123-19 et R123-46-1.

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique, cet avis est mis en ligne et publié dans les journaux ci-après désignés :

- *Journal « La Montagne »*
- *Journal « L'Union du Cantal »*

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis est publié par voie d'affichage, sur les lieux d'affichage public habituels :

- *Aux sièges du SYTEC, de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté,*
- *Sur les lieux de consultation du dossier,*
- *Dans les 88 mairies des communes membres de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté.*

1- Objet de la participation du public

Le plan soumis à participation du public par voie électronique est le projet de **Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal**, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, dans le cadre des dispositions des articles L229-26 et R229-51 et suivants du Code de l'Environnement, et soumis à évaluation environnementale, en application des articles L122-4 et R122-17 et suivants du Code de l'Environnement.

Le projet de PCAET Est Cantal concerne l'intégralité des 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et des 53 communes de Saint-Flour Communauté (liste des communes présentée en annexe).

Le projet de PCAET Est Cantal, projet stratégique et opérationnel, doit permettre de relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire, et de lutte contre le changement climatique. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Le projet de PCAET Est Cantal comprend :

- **Le diagnostic climat-air-énergie** du territoire qui présente l'état des lieux et les enjeux de la transition énergétique et climatique, par secteurs (agriculture, industrie, résidentiel, transports...) et par filières (électricité, énergies fossiles, bois...), élaboré à l'échelle de l'Est Cantal et décliné pour chaque EPCI.
- **La stratégie territoriale** qui définit les objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de développement de production d'énergies renouvelables pour l'Est Cantal, aux échéances 2030 et 2050 et les orientations stratégiques autour des 4 axes suivants :
 - Axe 1 : Poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, et maintenir la qualité de l'air
 - Axe 2 : Renforcer la production et la consommation locales d'énergies renouvelables
 - Axe 3 : Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone
 - Axe 4 : Mobiliser les acteurs et accompagner le changement
- **Le programme d'actions** du PCAET de l'Est Cantal, comportant 41 actions complètes ou simplifiées, et pour certaines déclinées par EPCI.
- **L'évaluation environnementale et le dispositif de suivi et d'évaluation**, permettant d'évaluer les impacts du PCAET de l'Est Cantal sur l'environnement et de suivre sa mise en œuvre.

Le projet de PCAET Est Cantal a fait l'objet d'une concertation préalable organisée du 1^{er} mai au 31 juillet 2022, qui a permis au public de participer au processus d'élaboration du PCAET. Le bilan de la concertation préalable, ainsi que la synthèse des observations et propositions formulées par le public, est publié sur le site <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/concertation-prealable/> et présenté dans le dossier mis à disposition du public.

Ce dossier, établi conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, comprend :

- **Le projet Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal**, arrêté le 30 juin 2023 par délibération du Comité Syndical du SYTEC, comprenant les pièces suivantes :
 0. Pièces administratives de la procédure
 - Délibérations et bilan de la concertation préalable
 1. Rapport Diagnostic
 - Annexe 1.1 : Les changements climatiques récents dans l'Est Cantal
 - Annexe 1.2 : Analyse prospective et cartographique des sites photovoltaïques
 - Annexe 1.3 : Diagnostic Hautes Terres Communauté
 - Annexe 1.4 : Diagnostic Saint-Flour Communauté
 2. Rapport Stratégie
 - Annexe 2.1 : Synthèse du séminaire stratégique "Notre territoire en 2030"
 3. Programme d'actions
 4. Rapport environnemental
 5. Résumé non technique
- **Les avis recueillis sur le projet Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal**
 - L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2023, sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'Est Cantal,
 - L'avis des services de l'Etat, établi par le Direction Départementale des Territoires du Cantal en date du 19 septembre 2023, et la lettre de Madame la Préfète de Région en date du 21 septembre 2023,

Avis de réception en préfecture
015-20006260-20240708-DELRB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

- La réponse écrite aux avis recueillis.

2- Coordonnées de l'autorité compétente pour l'organisation de la participation du public

L'autorité compétente et personne publique responsable du plan soumis à participation du public est le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), représenté par sa Présidente, dont les coordonnées sont les suivantes :

Madame la Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
1, rue des Crozes, Village d'Entreprises
ZA du Rozier-Coren 15100 SAINT-FLOUR
Courriel : president@sytec15.fr Tel : 04 71 60 72 64

Toute information relative à l'organisation de la participation du public peut être demandée au SYTEC, auprès du service SCOT & Transition énergétique, aux coordonnées suivantes :

Courriel : pcaet@sytec15.fr Tel : 07 88 90 94 93

3- Décision pouvant être adoptée au terme de la participation et autorité compétente pour statuer

A l'issue de la participation du public, le projet de PCAET Est Cantal pourra être précisé pour tenir compte des observations et propositions du public, avant d'être adopté par délibération du Comité Syndical du SYTEC.

Au plus tard à la date de la publication de la délibération et pendant une durée minimale de trois mois, le SYTEC rendra publics sur le site <https://www.sytec15.fr>, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision.

Après son adoption, le PCAET Est Cantal sera publié sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr> et sur la plate-forme informatique nationale : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

4- Dates, lieux et conditions de mise à disposition du public

La participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal se déroulera pendant une durée de 30 jours, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra :

- Consulter et télécharger le dossier sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/> et formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr;
- Consulter le dossier, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :
 - SYTEC, Service SCOT & Transition énergétique, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR,
 - Saint-Flour Communauté, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR,
 - Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT,
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Vialard, 15110 CHAUDES-AIGUES,
 - Maison des Services, 4 Place Albert, 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de transmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

- Maison des Services, Route de Clavières, 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE,
 - Hautes Terres Communauté, Maison France Services, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 6 rue du Dr Mallet, 15500 MASSIAC,
 - Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE.
- Formuler ses observations et propositions dans les registres papier, mis à disposition dans les lieux de consultation du dossier.
 - Consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.
 - Formuler ses observations et propositions par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.

5- Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier peut être consulté sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>

A Saint-Flour, 3 avril 2024

La Présidente



Céline CHARRIAUD

ANNEXE

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal concerne le territoire des deux communautés de communes Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, comprenant les 88 communes suivantes :

Communes membres de Hautes Terres Communauté			
1	ALBEPIERRE-BREDONS	19	MARZENAT
2	ALLANCHE	20	MASSIAC
3	AURIAC L'EGLISE	21	MOLEDES
4	BONNAC	22	MOLOMPIZE
5	CELOUX	23	MURAT
6	CHARMENSAC	24	NEUSSARGUES EN PINATELLE
7	CHAZELLES	25	PEYRUSSE
8	DIENNE	26	PRADIERS
9	FERRIERES-SAINT-MARY	27	RAGEADE
10	JOURSAC	28	SAINT-MARY-LE-PLAIN
11	LA CHAPELLE D'ALAGNON	29	SAINT-PONCY
12	LA CHAPELLE-LAURENT	30	SAINT-SATURNIN
13	LANDEYRAT	31	SEGUR-LES-VILLAS
14	LAURIE	32	VALJOUZE
15	LAVEISSENET	33	VERNOLS
16	LAVEISSIERE	34	VEZE
17	LAVIGERIE	35	VIRARGUES
18	LEYVAUX		

Communes membres de Saint-Flour Communauté			
1	ALLEUZE	28	NARNHAC
2	ANDELAT	29	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
3	ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	30	PAULHAC
4	ANTERRIEUX	31	PAULHENC
5	BREZONS	32	PIERREFORT
6	CEZENS	33	REZENTIERES
7	CHALIERS	34	ROFFIAC
8	CHAUDES-AIGUES	35	RUYNES-EN-MARGERIDE
9	CLAVIERES	36	SAINT-FLOUR
10	COLTINES	37	SAINT-GEORGES
11	COREN	38	SAINT-MARTIAL
12	CUSSAC	39	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
13	DEUX-VERGES	40	SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES
14	ESPINASSE	41	SAINT-URCIZE
15	FRIDEFONT	42	SAINTE-MARIE
16	GOURDIEGES	43	SOULAGES
17	JABRUN	44	TALIZAT
18	LA TRINITAT	45	TANAVELLE
19	LACAPELLE-BARRES	46	TIVIERS
20	LASTIC	47	USSEL
21	LES TERNES	48	VABRES
22	LIEUTADES	49	VAL D'ARCOMIE
23	LORCIERES	50	VALUEJOLS
24	MALBO	51	VEDRINES-SAINT-LOUP
25	MAURINES	52	VIEILLESPESE
26	MENTIERES	53	VILLEDIEU
27	MONTCHAMP		

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centrefrance.fr

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales par l'ensemble des départements du Centre de France en vertu d'un arrêté par l'ensemble du 23 novembre 2023 relatif à la territorialisation et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS

Participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air Énergie Territorial Ed Central

Le PCAET Ed Central est un acte stratégique et opérationnel destiné à répondre aux enjeux de transition énergétique et climatique, et de lutter contre le changement climatique, et soumis à consultation publique. Par délibération du 30 juin 2023, le Comité Local de Synthèse des Territoires de l'Ed Central a arrêté son projet de PCAET.

En application de l'article L123-10 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET Ed Central, avant son adoption par délibération du Comité Local de Synthèse des Territoires de l'Ed Central.

Le projet de PCAET Ed Central concerne les 33 communes membres de toutes les Intercommunalités et les 33 communes membres de Saint-Vaur Communauté.

Cette procédure sera ouverte pendant 30 jours ouvrés.

du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00

Dans l'intervalle des dates de début et de fin de consultation et de la consultation, pendant la durée de la participation, sur le site internet du DTSC.

<https://www.infecto.fr/avis-climat-air-energie-territorial> Participation du public

Le service public de dossier sera consultable aux heures et jours suivants d'ouverture, dans les lieux suivants:

- DTSC, Service SC2F de Transition Énergétique, Maison de l'Énergie et du Patrimoine, 1750 Place d'Armes, 03200 SAINT-FLOUR.

- Saint-Vaur Communauté, Village d'Entreprises, 1 rue des Cloches, 03 de RIZOUX COURON, 03200 SAINT-FLOUR.

- Maison des Services, 6 rue de l'Arbre, 03200 PÉRISSON.

- Maison des Services, 25 avenue Fernand Volard, 03200 CHATEAUX-VALEES.

- Maison des Services, 4 Place Albert, 03200 MONTIGNY-SUR-ROCHE.

- Maison des Services, Route de Comiers, 03200 RIMONVILLE.

- Maison des Services Communauté, Maison France Services, 4 rue Paul-Louis Morel-Duval, 03200 AURANT.

- Maison France Services et Découvertes, 4 place de la Chapelle, 03200 BOUILLE D'HE.

- Maison France Services et Découvertes, 6 rue de la Mairie, 03200 VALLSAC.

- Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 03200 MONTIGNY-VALEES.

Le dossier sera également consultable sur un point d'information mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, au siège du DTSC : 1 rue des Cloches, Village d'Entreprises, 23 du Rizer Couron - 03200 SAINT-FLOUR.

Le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- par courrier électronique à l'adresse avis@infecto.fr
- dans les heures et jours, mis à disposition dans les lieux de consultation du dossier.

Par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du DTSC, 1 rue des Cloches, Village d'Entreprises, 23 du Rizer Couron - 03200 SAINT-FLOUR.

Pour être recevables, les observations doivent être reçues pendant la durée de la participation.

Toutes informations complémentaires relatives à cette consultation peuvent être demandées au DTSC, service SC2F de Transition Énergétique, par téléphone au 03 20 30 34 90, ou par courrier à l'adresse suivante : avis@infecto.fr.

À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Le Plan Climat-Air Énergie Territorial, bien évidemment, prendra en compte, sans aucune limitation, toutes les observations et propositions reçues pendant la durée de la consultation.

Après son adoption, le PCAET Ed Central sera publié sur le site internet du DTSC à l'adresse suivante :

<https://www.infecto.fr>
et sur la plateforme d'information relative <https://www.infecto.fr/avis-climat-air-energie-territorial>

Coordonnées de l'habitat consultable :
Maison de l'Énergie et du Patrimoine de Synthèse des Territoires de l'Ed Central, 1 rue des Cloches, Village d'Entreprises, 23 du Rizer Couron - 03200 SAINT-FLOUR Couron - avis@infecto.fr Tel. : 04 73 17 31 24
Clara CHARRIER, Présidente du DTSC.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

AGRICULTURE

VENO TRACTEUR Valmet 885, 30 CV, 1200h, 700€, 12.000 heures, Changepin Musée 252, T85, coupe 80 cm... Tel. 06 08 18 37 21 P1847

DIVERS

RECHERCHES

HOMME DE 57 ANS, célibataire, cherché femme 50/55 ans, aimant voyager, le camping et les loisirs, pour rompre solitude... Exile CFP, BP 93124, 63020 CLERMONT-DEUX 2, sous tarif [DOM-03218487] P1848

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

AGENCES

FIN LA SOLUTION, découvrez des centaines de perennes locales prêtes à faire des rencontres sérieuses entre particuliers sur votre région... CPC, 91, 0302512024, appel gratuit, sites 8340772 P1849

TÉLÉPHONE

MARI, 61 a., divorcé, pr belle rencontre av. M. Ginis, courtier, par tél., APY, tel. 06 78 04 42 43 appel gratuit, RC44225499 P1850



BRUNE élégante, vive, ch. M. libre, pr bons moments & partager par tél., APY, tel. 06 85 10 04 62, 0,80 €/min + ps appel RC44225499 P1851



MARI DU TRAIN TRAIN DECOTIER, je ch. 1 M pr TMI. divorce, par tél., APY, tel. 06 02 18 47 29 appel gratuit, RC44225499 P1852



CLAUDINE, femme de 81 ans, recherche homme gentil, HD, 64l, 08.91.10.08.18 - 0,80 €/min + ps appel RC 4877384 P1853



VÉRONIQUE, 64 ans, 66 ans renouvelé contact avec un beau, RC 80700009 - 50. tel. 08 95 10 23 43, 0,80 €/min + ps appel P1854



DENABERRE VINE BELLE HISTOIRE D'AMOUR, par téléphone, Ginis, 53 a., APY, tel. 06 95 10 08 61 0,80 €/min + ps appel RC44225499 P1855

IMMOBILIER

IMMOBILIER ACADE

VACANCES

DE VACER BIEN, des revenus complémentaires garantis à vie, étude gratuite par votre expert Vie qui vous offre à titre de service un service sur mesure Alpes... Tel. 06 88 81 78 34 divag@infecto.fr P1856

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOCURES

MOBILHOMES

MOISSINONNE & Co 1 M, 1600h, 13.250 € HT, livr., WWW.HALLESFOREN NIS.COM, tel. 06 80 59 11 59 P1857



PLATEAU DU LARZAC TERRES PAUVRES, IDÉES RICHES, 50 ANS APRÈS

DOSSIER SPÉCIAL RAYONNANTE VICHY



9€
132 pages

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET SUR WWW.CENTREFRANCEBOUTIQUE.FR

boutique

VOUS RECRUTEZ ?

CONTACTEZ NOS EXPERTS emploi@centrefrance.com 04 73 17 31 26

CENTRE FRANCE PUB.

Emploi & Com Act

LE SPORT EN DIRECT

LAMONTAGNE.fr

la montagne.fr

Partager l'info...

LA MONTAGNE

54 rue de la Chapelle, 63200 CHATEAUX-VALEES
N°3 du Centre France 04 73 17 31 27
04 73 17 31 27

41, rue de la Chapelle, 63200 CHATEAUX-VALEES Cedex 2
Téléphone 04 73 17 31 27
N°318 - FAX 04 73 17 31 27

Président: M. Alain VEDIERE
Directeur général: Marie-Laure BOUQUET
Directrice de la publication: M. Stéphane VERGÈSE
Directeur éditorial: M. Thibault VUTTON
Administrateur: Alexandre SARRASIN

N°DTSC 0420230403 N°DTSC 0420230403
N°DTSC 0420230403 N°DTSC 0420230403

1. PUBLISSEUR: CENTRE FRANCE PUB - CTE, 45, rue de la Chapelle, 63200 CHATEAUX-VALEES Cedex 2
2. PUBLISSEUR responsable: M. Stéphane VERGÈSE
3. Parution mensuelle: N° 04 73 17 31 27
4. Services associés: M. Stéphane VERGÈSE
5. Exploit. courrier de production: M. Stéphane VERGÈSE
6. Exp. Fabrication: M. Stéphane VERGÈSE
7. PUBLISSEUR NATIONAL: 63000 SUD - 63000 SUD
8. PUBLISSEUR NATIONAL: 63000 SUD - 63000 SUD
9. PUBLISSEUR NATIONAL: 63000 SUD - 63000 SUD
Publicité mensuelle: N° 04 73 17 31 27

RFP 2023 Centre France Pub 2023

Accusé de réception en préfecture
05-20066666-20240708-DEL2024-100-DE
Date de réimpression: 12/07/2024
Date de réception préfecture: 12/07/2024

ANNONCES LÉGALES



Participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal

Le PCAET Est Cantal est son outil stratégique et opérationnel destiné à relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire, et de lutter contre le changement climatique, et surtout à produire des énergies renouvelables. Par délibération du 30 juin 2023, le Conseil Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal a adopté son projet de PCAET.

En application de l'article L.121-19 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET Est Cantal, avant son adoption par délibération du Conseil Syndical du SYTEC. Le projet de PCAET Est Cantal concerne les 31 communes membres de l'ancien Territoire Communautaire et les 51 communes membres du Saube Four Communautaire.

Cette procédure sera ouverte pendant 30 jours consécutifs du mardi 27 avril 2024 à 08h00 au mercredi 23 mai 2024 à 17h00. L'avis et l'ensemble des pièces du dossier seront consultables et téléchargeables, pendant la durée de la participation, sur le site internet du SYTEC : <https://www.sytec.fr/spip.php?article=annuaire-territoires-participation-du-public>.

La réception papier du dossier sera consultable aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :

- SYTEC, Service SCOT & Transition Énergétique, Maison de l'Étalain et de l'Est Cantal, 1716 Place d'Irma, 15100 SAINT-FLOUR.
 - Saube-Four Communautaire, Village d'Entreprises, 1 rue des Crues, ZA du BOZIER-COIREN, 15100 SAINT-FLOUR.
 - Maison des Services, 6 rue de l'Éclair, 15200 PIERREFFITE.
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Violand, 15119 CHAULES-ANGÈLE.
 - Maison des Services, 4 Place Acker, 15200 NEUVILLONNE-AU-REY.
 - Maison des Services, Route de Claret, 15230 RY-NÈS-EN-MARZELLE.
 - Hautes Terres Communauté, Maison France Services, 4 rue Fouchard, Notre-Dame, 15300 MURAT.
 - Hautes Terres Services et Déplacements, 1 place du Château, 15160 ALLANCHÈRE.
 - Hautes Terres Services et Déplacements, 4 rue de St-Maur, 15000 MASSAC.
 - Maison des Services et de l'Étude, 25 rue de la Gare, 15170 NÈS-VAUGHES-EN-FRANCAIS.
- Le dossier sera également consultable sur le site internet que nous indiquons, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, au siège du SYTEC, 1 rue des Crues, Village d'Entreprises, ZA du Buisson-Croix - 15100 SAINT-FLOUR.
- Le public pourra faire part de ses observations et propositions :
- Par courrier électronique à l'adresse pcadet@sytec.fr
 - Dans les registres papier, sous la disposition dans la durée de consultation du dossier.
 - Par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crues, Village d'Entreprises, ZA du Buisson-Croix - 15100 SAINT-FLOUR.
- Pour être recevables, les observations doivent être envoyées pendant la durée de la participation. Toute information complémentaire relative à votre consultation pourra être demandée au SYTEC, service SCOT & Transition Énergétique, par téléphone au 07 89 10 94 93, ou par courriel à l'adresse pcadet@sytec.fr.
- À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial, éventuellement précisé par son complément, sera soumis à adoption par délibération du Conseil Syndical du SYTEC.
- À plus tard la date de la publication de son avis et pendant une durée maximale de trois mois, le SYTEC rendra publics sur le site <https://www.sytec.fr>, la synthèse des observations et propositions du public, ainsi que l'ensemble de celles dont il a été tenu compte. Les observations et propositions déposées ainsi que les motifs de son dossier.
- Après son adoption, le PCAET Est Cantal sera publié sur le site internet du SYTEC à l'adresse <https://www.sytec.fr> et sur la plate-forme d'information nationale à <http://www.territoires-climat.adm.fr>.
- Coordonnées de l'autorité compétente : Madame la Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, 1 rue des Crues, Village d'Entreprises, ZA du Buisson-Croix 15100 SAINT-FLOUR. Courriel : president@sytec.fr - Tel : 04 71 80 71 40.
- Coline CHARRIAUD, Présidente du SYTEC**

AVIS DE CONSTITUTION

EARI DAVID BORET
Société civile au capital social de 19 700 €
DOUMEN 11200 CHAUVIGNAC
852 872 360 RCS AUZILLAC

Lors de l'AGE du 05/04/2024, suite à l'agrément de M^{me} Martine FERNET, 15332, a été transférée en GAEC BORET-FERNET, agréé par délibération préfectorale du 5/03/2024, le siège social est à DOUMEN 15200 CHAUVIGNAC avec un capital de 19 700 €.

Les gérants

AVIS DE DISSOLUTION

GAEC DE LOURBAEY
GROUPEMENT AGRICOLE
D'EXPLOITATION EN COMMUN

Société Civile en liquidation au capital de 120 800 €

Siège social : "Lambert" 15 500 LA CHAPELLE-LAURENT 15000

L'AGE du 25/03/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2024 pour cessation d'activité de ses associés.

Monsieur PRADAL Christophe et Madame BICOT Stéphanie démissionnent sous le statut de "Liquidateur" 15 500 LA CHAPELLE-LAURENT ont été nommés liquidateurs avec les pouvoirs suivants :

- remplir les engagements antérieurement passés avec les tiers.
- Répondre des créances à valoir sur les comptes de l'exercice de clôture de liquidation et sur le projet de partage de ladite société.

Toutes les correspondances et notifications seront à effectuer au siège du GAEC.

Depuis des actes et pièces : R.C.S AUZILLAC.

Les Liquidateurs,

VICTOROLAIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Espérol, 15130 ST ETIENNE DE CARLAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUZILLAC (15000) du 28 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : VICTOROLAIRE
Siège : 6 Espérol, 15130 ST ETIENNE DE CARLAT

Objet : 09 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Objet : La production et la commercialisation d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques, solaires et de leurs installations. Énergie issue des énergies renouvelables.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en copie de ses actions au jour de la décision collective.

Statut : Société par actions simplifiée

Tout associé dispose d'un droit de vote qu'il possède au rapporteur d'actions.

Travaux : Société par actions simplifiée

Membres : Victoire David DELPECH, Directeur & Régis & SAINT ETIENNE DE CARLAT (15130)

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUZILLAC (15000).

POUR AVOIR, Le Président,

EARI THIEULON
Société civile au capital social de 149 600 €
Route de Valabrèze 15000 ENNEZI
792 849 513 RCS AUZILLAC

Lors de l'AGE du 01/04/2024, suite à l'agrément de Mme THIEULON Isabelle née SALETTE-FRÈRE, a été transférée en GAEC THIEULON SALETTE, agréé par délibération préfectorale du 5/03/2024, le siège social est route de Valabrèze, 15000 ENNEZI, avec un capital de 149 600 €.

Les gérants

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée RALMAGIE & VOLZAC
EARI
Volzac 15100 SAINT FLOUR
Capital social 95 452,87 €
845 978 006 RCS AUZILLAC

Avis de clôture de liquidation.

Par AGE en date du 27/03/2024, le liquidateur a décidé de procéder à la clôture de liquidation de l'EARL. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUZILLAC.

Le Liquidateur

LE SAVIEZ-VOUS ?
Actualités & conseils sur les blogs, les créations d'entreprises en France.

actulegales.fr

EARI COSTON REULO
Le Meyle 15 100 SOULAGES
Capital : 125 856 €
RCS AUZILLAC 418 098 772

Avis de clôture de liquidation.

Par AGE en date du 27/03/2024, le liquidateur a décidé de procéder à la clôture de liquidation de l'EARL. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUZILLAC.

Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par décision préfectorale le 5/03/2024 sous la dénomination "GAEC DE LA LOUBÈYRE" dont le siège social est LA LOUBÈYRE-FAYE-BELLES 15200 VAL-D'ARCQIENS.

Immatriculation RCS AUZILLAC.

Le mandataire

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par décision préfectorale le 5 mars 2024 sous la dénomination "GAEC BOVIER" dont le siège social est à "Les Brouillards" 15400 PUYFOL.

Immatriculation RCS AUZILLAC.

Le mandataire

L'union du Cantal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère dans le Cantal est fixé à 0,183 euro HT.

PETITES ANNONCES DE PARTICULIERS

1 / JE CHOISIS MA ZONE DE DIFFUSION ET LE NOMBRE DE PARUTIONS :
(Cocher la formule choisie)
CANTAL :
 Une parution **5€ HT**
 Ligne supplémentaire : 1€ TTC
 Domiciliation : + 3,50 € TTC/parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) : _____

CANTAL + AVEYRON :
 2 passages consécutifs **31€ HT**
 Ligne supplémentaire : 3,10 € TTC / parution
 Domiciliation : + 3,50 € TTC/parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) : _____

PAMAC : (5 départements)
 (Presse Agricole du Massif Central, Alier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)
 1 parution (samedis) **22€ HT**
 2 parutions (les samedis) (idéologiques) **30€ HT**
 Ligne supplémentaire : 2,50 € TTC / parution
 Domiciliation : + 5 € TTC/parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) : _____

GRANDE RÉGION : (23 départements)
 Au Alier, Ardèche, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Eure, Jura, Loire, Haute-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Tarn-et-Garonne, Yonne.
 1 parution **33€ HT**
 2 parutions (idéologiques) **47€ HT**
 Ligne supplémentaire : 2,50 € TTC / parution
 Domiciliation : + 5 € TTC/parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) : _____

2 / MON ANNONCE

3 / MES INFORMATIONS
GAEC, EARL
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. : _____

4 / VOS INFORMATIONS DOIVENT PARVENIR AU JOURNAL :

- Cantal : le lundi avant 11 heures pour l'édition du mercredi ; le jeudi avant 11 heures pour l'édition du samedi.
- Cantal + Aveyron : le lundi avant 17 heures.
- Pamac et Grande région : vendredi précédant avant 17 heures.

5 / LA (OU LES) LIGNE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) :

VOTRE JUSTIFICATIF COMPTABLE À DÉCUPER ET À CONSERVER.

L'union
L'union du Cantal - SP 339
15023 ALPPELLAC (redes)
Tel. 04 71 45 58 40

POUR VOTRE JUSTIFICATIF COMPTABLE, À VOUS SERVIR DE :

1 - COMPLÉTEZ CE BO

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

2 - COLLEZ D'ENDESSUS VOTRE ANNÉE PARUE DANS LE JOURNAL :

Cette annonce parue le(s) : _____

Montant : _____ TTC
 Coût TVA 20% : _____

Accuse de réception en préfecture 015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de transmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024



PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

relative au projet de

Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal du mardi 23 avril à 9h au mercredi 22 mai 2024 à 17h

1- Objet de la participation du public

Le plan soumis à participation du public par voie électronique est le projet de **Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal**, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, dans le cadre des dispositions des articles L229-26 et R229-51 et suivants du Code de l'Environnement, et soumis à évaluation environnementale, en application des articles L122-4 et R122-17 et suivants du Code de l'Environnement.

Le projet de PCAET Est Cantal, projet stratégique et opérationnel, doit permettre de relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire, et de lutte contre le changement climatique. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET Est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et les 53 communes membres de Saint-Flour Communauté.

2- Coordonnées de l'autorité compétente pour l'organisation de la participation du public

L'autorité compétente et la personne publique responsable du plan soumis à participation du public est le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), représenté par sa Présidente, dont les coordonnées sont les suivantes :

Madame la Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
1, rue des Crozes, Village d'Entreprises ZA de Rozier-Coren 15100 SAINT-FLOUR
Courriel : president@sytec15.fr Tel : 04 71 60 72 64

Toute information relative à l'organisation de la participation du public peut être demandée au SYTEC, auprès du service SCOT & Transition énergétique, aux coordonnées suivantes : pcaet@sytec15.fr Tel : 07 68 90 94 93

3- Décision pouvant être adoptée au terme de la participation et autorité compétente pour statuer

A l'issue de la participation du public, le projet de PCAET Est Cantal pourra être précisé pour tenir compte des observations et propositions du public, avant d'être adopté par délibération du Comité Syndical du SYTEC.

Au plus tard à la date de la publication de la délibération et pendant une durée minimale de trois mois, le SYTEC rendra publics sur le site <https://www.sytec15.fr>, la synthèse des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées, ainsi que les motifs de sa décision.

Après son adoption, le PCAET Est Cantal sera publié sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr> et sur la plate-forme informatique nationale : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

4- Dates, lieux et conditions de mise à disposition du public

La participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal se déroulera pendant une durée de 30 jours, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00. Pendant toute la durée de la participation, le public pourra :

Consulter et télécharger le dossier sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/> et formuler ses observations et contributions par courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr

- Consulter le dossier, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :
 - SYTEC, Service SCOT & Transition énergétique, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR.
 - Saint-Flour Communauté, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR.
 - Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT.
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Valard, 15110 CHAUDES-AIGUES.
 - Maison des Services, 4 Place Albert, 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE.
 - Maison des Services, Route de Clavières, 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE.
 - Hautes Terres Communauté, Maison France Services, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT.
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE.
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 6 rue du Dr Mallet, 15500 MASSIAC.
 - Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE.
- Formuler ses observations et contributions dans les registres papier, mis à disposition dans les lieux de consultation du dossier.
- Consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du SYTEC : 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.
- Formuler ses observations et contributions par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.

5- Adresse du site internet sur lequel l'avis et le dossier peuvent être consultés

Pendant toute la durée de la participation du public, l'avis et le dossier peuvent être consultés sur le site internet du SYTEC à l'adresse suivante : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>



Céline CHARRIAUD,
Présidente du SYTEC
Accusé de réception en préfecture
015-2000666
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024



Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Saint-Flour, le 3 avril 2024

Réf : CC/MT/MAL/2024-041

Objet : Participation du public par voie électronique relative au projet de PCAET Est Cantal

SYNDICAT DES TERRITOIRES

DE L'EST CANTAL

VILLAGE ENTREPRISES

1 RUE DES CROZES

ZA ROZIER-COREN

15100 SAINT-FLOUR

TEL. 04 71 60 72 64

FAX 04 71 60 72 09

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal est élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Ce projet stratégique et opérationnel permettra de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.

Avant son adoption, le projet de PCAET Est Cantal, est soumis à **participation du public par voie électronique**, pour recueillir les observations de la population, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, et notamment ses articles L123-19 et R123-46-1.

Cette participation du public par voie électronique se déroulera pendant une durée de 30 jours, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra :

- Consulter le dossier de concertation, ainsi que les informations sur l'avancement du projet, sur le site internet du SYTEC www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/.
- Consulter le dossier de concertation dans les sept lieux de concertation, aux heures et jours habituels d'ouverture :
 - SYTEC, Service SCOT & Transition énergétique, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR
 - Saint-Flour Communauté, Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR
 - Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Vialard, 15110 CHAUDES-AIGUES
 - Hautes Terres Communauté, Maison des Services, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE,
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 6 rue du Dr Mallet, 15500 MASSIAC,
 - Maison des Services et du Tourisme, 25 rue de la Gare, 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE.



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

- Formuler ses observations et propositions dans les registres papier, mis à disposition dans les lieux de consultation du dossier.
- Consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.
- Formuler ses observations et propositions par courrier postal, à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR.

A cet effet, vous trouverez joint :

- L'avis de participation du public par voie électronique,
- 1 exemplaire de l'affiche d'information du public pour affichage, dès réception, dans votre mairie et pendant toute la durée de la participation du public,
- Le certificat d'affichage de cet avis, à compléter et à retourner à la fin du délai d'affichage, au SYTEC par voie postale ou par courriel à scot@sytec15.fr

J'attire votre attention sur les modalités d'affichage, auxquelles vous devez procéder :

- L'affiche d'information doit faire l'objet d'un affichage continu et visible de la voie publique, quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, soit au plus tard du lundi 8 avril 2024, jusqu'au mercredi 22 mai 2024 inclus.

Je vous invite, en outre, à relayer sur vos supports de communication numérique (site internet, page Facebook, panneau électronique...), cette information et le lien vers le site électronique de mise à disposition du public :

<https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/> .

Des exemplaires supplémentaires de l'affiche peuvent vous être transmis, sur simple demande auprès des services du SYTEC, qui se tiennent à votre disposition, si besoin, pour toute précision complémentaire.

En vous remerciant pour votre implication dans cette démarche, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Céline CHARRIAUD

Présidente du SYTEC et
de Saint-Flour Communauté

Didier ACHALMÉ

Président
de Hautes Terres Communauté

Contact : SYTEC - Service SCOT & Transition énergétique
☎ 07 88 90 94 93 ✉ scot@sytec15.fr

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

pcaet

De: PCAET <pcaet@sytec15.fr>
Envoyé: jeudi 25 avril 2024 15:43
À: pcaet@sytec15.fr
Cc: 'Marie-Aimée Lemarchand'; 'TEPOS'
Objet: PCAET Est Cantal : consultation du public

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, est un outil destiné à relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire.

Il s'appuie sur un diagnostic climat-air-énergie territorial, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET Est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et les 53 communes membres de Saint-Flour Communauté.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a été élaboré de janvier 2022 à mai 2023, sous la conduite des élus du SYTEC, de Hautes-Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté, avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'ADEME et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal et de nombreux acteurs.

Vous avez participé aux ateliers des acteurs du territoire sur le partage du diagnostic climat-air-énergie en janvier 2022 et sur le programme d'actions en novembre 2022.

Avant son adoption, le projet de PCAET Est Cantal est soumis à participation du public par voie électronique, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant la durée de la participation du public, l'ensemble des pièces du projet de PCAET Est Cantal sont consultables et téléchargeables, sur le site internet du SYTEC : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>.

Aussi, nous vous invitons à prendre connaissance du projet de PCAET Est Cantal et à apporter votre contribution en déposant vos observations par courriel à : pcaet@sytec15.fr

En vous remerciant,
Bien cordialement

Pour l'équipe PCAET,

Marie-Aimée LEMARCHAND

Chargée de mission SCOT Est Cantal
scot@sytec15.fr
07 88 90 94 93

Mehdi BENBRAHIM

Chargé de mission Transition Énergétique
tepos@sytec15.fr
06 09 76 56 38

pcaet@sytec15.fr
www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/



Service SCOT & transition énergétique

Maison de l'Habitat et du Patrimoine - 2ème étage

17bis Place d'armes - 15100 SAINT-FLOUR

Tel : 04 71 60 71 83

Saint-Flour ➔ Vie locale

CARNET

LA MONTAGNE

■ Agence de Saint-Flour, 17 bis, place d'Armes, Tél. 04.71.80.57.00 ; E-mail : stflour@centrefrance.com
 Ouvert de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
 ■ Site Internet : www.lamontagne.fr
 ■ Abonnements : Tél. 0.800.96.00.30, de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (service et appel gratuits).

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité : 34, rue de la Liberté, 15000 Aurillac, Tél. 04.71.83.81.00 ; fax. 04.71.83.81.09.
 Preuves annonces : Tél. 04.71.17.33.30
annonces.rdp@centrefrance.com
 Avis d'insertions : Tél. 04.71.17.31.41
classees@centrefrance.com
 Annonces légales : Tél. 04.71.17.31.27
 Annonces emploi : Tél. 04.71.17.31.25
 43, rue du Clot-Four, BP 90124,
 63320 Clermont-Ferrand Cedex 2.

URGENCES

CENTRE HOSPITALIER
 Tél. 04.71.80.57.00
POURQUERIE Tél. 15
SARRE Tél. 15
CONDAMNÉE Tél. 04.71.80.11.21
SECOURS EN MONTAGNE, Urgence au montagneur, Tél. 17
POURQUERIE
 Tél. 04.71.80.57.00
DONAZIE MALCHATE, Numéro vert gratuit : 0.800.15.12.02
CANIC SAUVETTE, Tél. 04.71.80.57.00 (possibilité de se déplacer à domicile)
ECOUTE MONTAGNARDE, Persephone
 ligne au personnel téléphonique
SIRIVIN Tél. 04.71.80.12.27
SOS ANGE MONTAGNE
 Tél. 04.71.17.31.27
 24 heures/24, 7 jours/7
SOS AIDE MONTAGNE, Numéro vert gratuit : 0.800.20.15.12
SAC Tél. 0.800.15.12.02
ELICITEUR, Tél. 04.72.76.11.11

GARDES

MÉDECIN ANGE Saint-Flour
 Numéros médicaux de garde de 15 heures à minuit
 Tél. 04.71.80.12.15 ou 04.71.80.14.14

De mardi à 8 heures pour les urgences, après le 15.
PHARMACIE, Après 18 h 30, Tél. 04.81.71.54.93
ARMERIE, Service client, 04.71.80.57.00
BOUYGUES, Service au client, 04.71.80.57.00
SERVICES
SERVICE DE TOURISME, Ouvert de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, Tél. 04.71.80.57.10
www.parcparadis.fr
BOUYGUES, Service au client, 04.71.80.57.11
LECIERS
INDÉSIRABLE, Ouvert de 13 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, Tél. 04.71.80.57.44
CENTRE AGROALIMENTAIRE, Ouvert de 11 h 45 à 13 h 30 et de 14 heures à 18 h 30, Tél. 04.71.80.57.88

CINÉMAS

AU CINÉMA DE SAINT-FLOUR, Pas de séance à 21 h 30, 7 nuits après demain : à 21 h 30, Horaire : 04.71.80.57.11
AU CINÉMA DE MURAT, Ouverture : à 21 h 30, Horaire : 04.71.80.57.11

EN BREF

LIONS CLUB ■ Vente de tulipes

Cette année encore, le Lions club de Saint-Flour reconduit son action « Tulipes contre le cancer ». Le bénéfice de la vente 2024 sera attribué à des soins de support pour les malades atteints de cancer du centre hospitalier, par le biais du comité départemental de la Ligue contre le cancer.

L'objectif des soins de support est de proposer à la personne un accompagnement global et coordonné. Ils consistent à mettre à sa disposition, à côté des traitements spécifiques du cancer, des soins et soutiens qui diminuent les effets secondaires et améliorent la qualité de vie, en proposant une continuité de prise en charge (psychologique, esthétique, sociale, etc.) pendant et après les traitements.

Les bénévoles seront présents à compter du samedi 13 avril sur le marché de la ville haute puis certains jours des prochaines semaines, en fonction de la saison, dans les halles des supermarchés Intermarché, Carrefour et Leclerc. Tarifs : 5 € les 7 tulipes ; 10 € les 15. Cette action est reconduite depuis 2006 par les membres du club de Saint-Flour qui se réunissent pour planter, cueillir puis vendre les bouquets récoltés. ■

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 16 mars : Romane, de Fabien Vidal et Laëticia Gilbert, domiciliés à Paulhat ; le 23 mars : Rosalie, de Benjamin Forestier et Axelle Gondal, domiciliés à Allanche ; le 28 mars : Ilina, de Ludian Fietas et Nicoleta Tataru, domiciliés à Jahron ; le 4 avril : Inaya, de Jordan Chambon et Amélie Guilhot, domiciliés à Valjouffe. ■

Décès

Le 26 mars : Louise Pons, 88 ans, domiciliée à Saint-Flour ; le 30 mars : André Fabre, 93 ans, domicilié à Neuvigllie-sur-Truyère ; le 17 avril : Monique Médard, née Blanc, 75 ans, domiciliée à Saint-Flour ; le 2 avril : Ginette Clément, née Calson, 89 ans, domiciliée à Saint-Flour ; le 4 avril : Marie Houchard, 97 ans, domiciliée Saint-Flour ; le 6 avril : Roger Cruisy, 83 ans, domicilié à Saint-Cirques-sous-Couze (Puy-de-Dôme) ; le 7 avril : Germaine Volard, née Augé, 88 ans, domiciliée à Chastel (Haute-Loire). ■

CONSULTATION ■ Projet de Plan climat-air-énergie territorial est Cantal

Le public invité à s'exprimer

Le projet de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est Cantal, élaboré par le Syndicat des territoires de l'est Cantal (Sytec), Hautes Terres et Saint-Flour communauté, est un outil destiné à relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le projet de PCAET est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres communauté et les 53 de Saint-Flour communauté. Avant son adoption, il est soumis à participation du public par voie électronique qui aura lieu du mardi 23 avril, à 9 heures au mercredi 22 mai, à 17 heures.

Le projet de PCAET est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres communauté et les 53 de Saint-Flour communauté. Avant son adoption, il est soumis à participation du public par voie électronique qui aura lieu du mardi 23 avril, à 9 heures au mercredi 22 mai, à 17 heures.

Le projet de PCAET est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres communauté et les 53 de Saint-Flour communauté. Avant son adoption, il est soumis à participation du public par voie électronique qui aura lieu du mardi 23 avril, à 9 heures au mercredi 22 mai, à 17 heures.

Participation

Pendant la durée de la participation du public, l'avis et l'ensemble des pièces du dossier seront consultables et téléchargeables sur le site internet du Sytec. La version papier sera consultable aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants : Service Scot & transition énergétique du Sytec, maison de l'habitat et du patrimoine, 17bis place d'Armes à Saint-Flour ; à Saint-Flour Communauté, village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du Bazier-Caren ; dans les Maisons France services de Pierrefort, Chaudes-Algues, Neuvigllie, Ruy-na-en-Margeride, Murat,



réunion. En 2022, des ateliers ont été organisés, comme ici à Murat.

grables sur le site internet du Sytec. La version papier sera consultable aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants : Service Scot & transition énergétique du Sytec, maison de l'habitat et du patrimoine, 17bis place d'Armes à Saint-Flour ; à Saint-Flour Communauté, village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du Bazier-Caren ; dans les Maisons France services de Pierrefort, Chaudes-Algues, Neuvigllie, Ruy-na-en-Margeride, Murat,

Allanche, Massiac et Neuvigllie. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public, au siège du Sytec, village d'entreprises. Le public pourra faire part de ses observations et propositions ; par courrier électronique : pcaet@sytec13.fr, sur les registres papier à disposition dans les lieux de consultation, par courrier postal à l'attention de la

présidente du Sytec. A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et propositions sera établie et le projet de PCAET est Cantal pourra être précisé pour en tenir compte, avant d'être adopté par délibération du comité syndical du Sytec. Après adoption, il sera publié sur le site internet du Sytec. ■

➔ Pratique. Pour plus de renseignements, contactez le 07.88.82.94.93 ; E-mail : pcaet@sytec13.fr

JUMELAGE ■ Le comité Saint-Flour/Haselünne propose trois rendez-vous

Rando, expo et voyage au programme

Rando, expo, voyage. Le programme du comité de jumelage Saint-Flour/Haselünne pour les mois à venir se résume en trois mots.

Le premier rendez-vous est fixé au dimanche 14 avril, à Lavallières, pour une randonnée pédestre de trois circuits au choix, tous au départ de la salle des fêtes, à partir de 13 h 30. En fonction des capacités de chacun, il sera possible de marcher 5, 10 ou 15 km, chaque circuit faisant profiter d'un panorama incomparable sur la plaine de Saint-Flour. Un ravitaillement est prévu sur les circuits de 10 et 15 km ainsi qu'une collation à l'arrivée pour tous. A partir de midi, il y aura la possibilité de se restaurer de tripes « maison » ou surtout accompagnées de pommes de terre. Inscriptions : rando, 5 € ; repas, 15 €. Renseignements et inscriptions conseillées au 06.78.93.02.30.

Les 2, 3 et 4 mai, le res-



VOYAGE. La fête hanseatique de septembre promet toujours de belles rencontres. PHOTO ERIC MAUJAN

de-chaussée de la maison des associations, place du Palais à Saint-Flour accueillera l'exposition de l'Institut Goethe intitulée « Chate du mur de Berlin. Culture de l'Allemagne. Entrez granitz ». Enfin, jeudi 5 septembre

au soir, sera donné le départ pour Haselünne, ville de la Basse-Saxe. Au programme du week-end : fête hanseatique avec un public en tenue d'époque, exposition de métiers anciens, soirée française, etc.

lundi et mardi, visites des environs dont le chantier naval de Papenburg et retour le 11 septembre au matin. Il reste quelques places. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire le 14 avril, au plus tard, à co.ju.stflour-haselunne@gmail.com ■

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
 Date de télétransmission : 12/07/2024
 Date de réception préfecture : 12/07/2024

De : Pierre-Marie Le Henaff <Pierre-Marie.LeHenaff@cbnmc.fr>

Envoyé : vendredi 26 avril 2024 10:33

À : PCAET <pcaet@sytec15.fr>

Objet : RE: PCAET Est Cantal : consultation du public

Bonjour

Déjà bravo pour le travail réalisé et la mise en route des collectivités rurales sur le sujet, je ne manquerai pas de faire circuler dans les campagnes...

Je n'ai pas forcément tout parcouru, mais il me semble manquer l'enjeu central de la stratégie carbone de nos territoires qui est le retournement des prairies... je ne vais pas rentrer dans le détail car ça mérite un vrai travail et des discussions de fond, mais si 20% des prairies naturelles du territoire sont retournées dans les 10 ans à venir, tout ce que vous aurez pu faire sur le territoire (photovoltaïque, isolation...) aura été complètement inutile.

Je vous laisse visionner cette vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=76Z8oJGLn9s&t=1976s>

Sans prairie ou forêt aucune stratégie carbone n'est viable, ça ne veut pas dire qu'il faut rien faire sur les autres axes, mais l'enjeu majeur est là, après ce qu'il manque c'est un lobbying politique pour porter ça à l'assemblée, car pour l'instant rien n'est prévu au Ministère pour accompagner la préservation des prairies, et tout à même reculé depuis qqes mois...

Amicalement

Pierre-Marie



Pierre-Marie LE HENAFF

Responsable antenne territoriale

Auvergne

Cellule projets Massif central - Référents
milieux agropastoraux

Ligne directe : 04 71 77 74 06 /

Portable : 06 98 99 70 98

Courriel : pierre-marie.lehenaff@cbnmc.fr

Conservatoire botanique national du Massif
central




3 Rue Adrienne de Noailles - 43230

CHAVANIAC-LAFAYETTE

Téléphone : 04 71 77 55 65 /

Télécopie : 04 71 77 55 74

Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr

www.cbnmc.fr   

Retrouvez tous nos projets consacrés aux
milieux ouverts herbacés sur

<https://projets.cbnmc.fr/prairies>

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

-----Message d'origine-----

De : s.jouve

Envoyé : vendredi 26 avril 2024 13:54

À : pcaet@sytec15.fr

Objet : Remarques

Bonjour

Je souhaite attirer votre attention sur l'installation de panneaux photovoltaïques au sol ,même si ce cas de figure reste cadré, en effet l'appât du gain et la transposition d'agriculteurs à energiculteur ne sont pas acceptables

Sylvie Jouve

-----Message d'origine-----

De : s.jouve

Envoyé : vendredi 26 avril 2024 08:31

À : pcaet@sytec15.fr

Objet : Remarques

Bonjour

Travail colossal et pertinent qui reflète bien les réalités et problématiques du territoire Paysanne en bio et nature et Progrès hier sur un élevage bovin et aujourd'hui sur une culture petits fruits je souhaiterais souligner bien évidemment l'importance de la valeur ajoutée des produits et de leur vente localement mais le gros frein reste l'outil de transformation et la commercialisation Sur le territoire P¹⁵, ne travaille plus avec les éleveurs bio(complexité administrative) Le lycée agricole qui a étendu son offre au végétal et qui est très bien équipé mais le coût est vraiment élevé,le labo reste sous utilisé,en réflexion actuellement pour travailler avec eux ,le frein étant le coût, Je cite ici mon exemple mais je pense qu'il peut s'étendre a de nombreux agriculteurs Ensuite la difficulté de mutualiser pour commercialiser,a cet effet ,on a créé la cagette champêtre qui est un outil mais qui en terme de viabilité économique reste timide,(il n y a que le pain qui tire un peu son épingle du jeu)

Voilà donc des espoirs grâce à ce nouvel élan avec cependant un constat de terrain , actuellement,volet agricole , assez pessimiste et difficile

Merci de votre attention et de cette possibilité d'expression

Sylvie Jouve

De: Vincent CAILLIEZ <vincent.cailliez@creuse.chambagri.fr>
Envoyé: vendredi 26 avril 2024 11:42
À: PCAET
Cc: 'Marie-Aimée Lemarchand'; 'TEPOS'
Objet: RE: PCAET Est Cantal : consultation du public

Bonjour à vous,

Merci pour votre envoi. Voici un certain nombre de remarques, effectuées en tant que climatologue. Les éléments peuvent être vérifiés, entre autres, dans l'abondante documentation produite par le projet AP3C (<https://www.sidam-massifcentral.fr/developpement/ap3c/>).

Document Rapport Diagnostic

Page 175, paragraphe 11.2.2, l'usage d'une période 1959-2009 estompe sensiblement la description de la trajectoire pluri-décennale réellement engagée vu que la violente accélération du Changement Climatique global s'est produite vers le milieu-fin des années 1970. Une période 1980-2020 serait beaucoup plus pertinente et donnerait une élévation de 0,4°C par décennie. Elle aurait de plus l'intérêt de bien spécifier que c'est (depuis 1980) le printemps qui se réchauffe sensiblement plus vite que l'été, ce qui aboutit à des impacts et donc des politiques d'adaptation sensiblement différents. Page 176, l'assertion sur la diminution de l'humidité des sols est correcte au printemps mais incorrecte en été sur une moitié sud-ouest de votre territoire au moins. Sur cette zone, il y a maintien voire légère amélioration due à l'accroissement sensible des précipitations sous forme d'averses (liées au relief).

Page 177, dernier paragraphe, vous avez oublié la hausse des précipitations estivales.

Page 183, les simulations climatiques du projet AP3C (jusqu'à 2050) sont des prévisions du minimum vraisemblable de l'évolution à venir. Elles sont indépendantes des scénarios d'émission de GES socialement vraisemblables (ou communes à tous). Ce qui est présenté ne tient pas compte des connaissances actuelles sur les trajectoires climatiques réellement engagées : ces projections sont sensiblement estompées par rapport à la réalité, facteur 1,5 à 2 sur les températures annuelles, facteur 3 sur les températures maximales du printemps.

Page 192, la carte présentée a été produite en utilisant des projections climatiques non-recalibrées sur les trajectoires réellement engagées depuis 1980. Les échéances seront hélas beaucoup plus rapprochées.

Page 198, le projet AP3C n'est pas cité alors que c'est un processus majeur d'adaptation de l'agriculture au Changement Climatique sur l'ensemble du Massif central.

Page 202, la première phrase est correcte mais la trajectoire réelle est sensiblement plus rapide que celle qui est présentée.

Document Diagnostic Annexe 1.1

Page 3, une analyse depuis 1960 estompe la vitesse du Changement climatique réellement observé (ut supra).

Page 8, l'usage de différences de normales trentenaires dans le cadre d'une violente accélération (ou cassure) dans l'évolution de la température vers le milieu-fin des années 1970, estompe la perception des vitesses d'évolution pluri-décennales en cours. L'analyse organisationnelle et le recours à l'espérance climatique ("climate expectancy") permet de surmonter ces difficultés (charnière des pages 105-106 de https://www.commonfuture-paris2015.org/C/ewe/ewex/unesco/DOCS/CFCC_abstractBook.pdf).

Paragraphe 2.3, la spatialisation en adaptation aux configurations de reliefs permet de descendre à un niveau de 500m

dans la cartographie des évolutions (pages 11-12 de https://premc.org/doc/Climat-Impacts-2022/Climat_Impacts_2022_Book_of_Abstracts.pdf).

Page 19, le dernier paragraphe semble indiquer que les données observées servant de base à toute l'analyse n'ont pas été homogénéisées. La non-homogénéisation peut aboutir à des représentations sensiblement erronées des évolutions réelles. Les données homogénéisées par Météo-France sont désormais disponibles gratuitement (<https://meteo.data.gouv.fr/> puis choix des données "climatologiques de référence").

Les mêmes types de remarques peuvent être faites sur les parties climatiques des Diagnostics Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté et du Rapport Environnemental.

En espérant que ces remarques pourront être utiles à votre démarche.

Cordialement,

Vincent CAILLIEZ
Climatologue

De : PCAET <pcaet@sytec15.fr>
Envoyé : jeudi 25 avril 2024 15:43
À : pcaet@sytec15.fr <pcaet@sytec15.fr>
Cc : 'Marie-Aimée Lemarchand' <scot@sytec15.fr>; 'TEPOS' <tepos@sytec15.fr>
Objet : PCAET Est Cantal : consultation du public

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, est un outil destiné à relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire.

Il s'appuie sur un diagnostic climat-air-énergie territorial, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET Est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et les 53 communes membres de Saint-Flour Communauté.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a été élaboré de janvier 2022 à mai 2023, sous la conduite des élus du SYTEC, de Hautes-Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté, avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'ADEME et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal et de nombreux acteurs.

Vous avez participé aux ateliers des acteurs du territoire sur le partage du diagnostic climat-air-énergie en janvier 2022 et sur le programme d'actions en novembre 2022.

Avant son adoption, le projet de PCAET Est Cantal est soumis à participation du public par voie électronique, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant la durée de la participation du public, l'ensemble des pièces du projet de PCAET Est Cantal sont consultables et téléchargeables, sur le site internet du SYTEC : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>.

Aussi, nous vous invitons à prendre connaissance du projet de PCAET Est Cantal et à apporter votre contribution en déposant vos observations par courriel à : pcaet@sytec15.fr

En vous remerciant,
Bien cordialement

Pour l'équipe PCAET,

Marie-Aimée LEMARCHAND

Chargée de mission SCOT Est Cantal

scot@sytec15.fr

07 88 90 94 93

Mehdi BENBRAHIM

Chargé de mission Transition Énergétique

tepos@sytec15.fr

06 09 76 56 38

pcaet@sytec15.fr

www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/



Service SCOT & transition énergétique

Maison de l'Habitat et du Patrimoine - 2ème étage

17bis Place d'armes - 15100 SAINT-FLOUR

Tel : 04 71 60 71 83

pcaet

De: francon.jerome
Envoyé: samedi 27 avril 2024 16:12
À: pcaet@sytec15.fr

Bonjour,

Il serait intéressant de pouvoir valoriser le biogaz des effluents agricoles du territoire.

L' idée c'est de compresser le biogaz des effluents dans chaque ferme, un camion vient le pomper et va le livrer directement à des consommateurs locaux. L'agriculteur vend son biogaz comme il vend son lait, cela devient une énergie renouvelable avec une réduction significative de gaz à effet de serre et du gaz produit et consommé localement. Il peut être consommé en chaudière (plus simple à mettre en place). Cela peut donner une autonomie énergétique et un prix du gaz non variable au territoire.

Ce serait une sorte de résilience agricole et territoriale.

Pour l'étudier, je suis à votre disposition, Francon Jérôme

Cordialement.

pcaet

De: Camille Cabrol <c.cabrol@saintflourco.fr>
Envoyé: mardi 30 avril 2024 09:45
À: 'PCAET'
Objet: RE: PCAET Est Cantal : consultation du public

Bonjour,

Un petit retour concernant le PCAET.
Le diagnostic est très intéressant et très complet, rien à redire/ajouter.
Idem pour la stratégie.

Pour le plan d'action, un petit rectificatif/coquille :


- Dans le récap par secteur et dans les fiches-action, il y a bien 2 fiches « Organiser les mobilités actives » séparées en 11.a et 11.b pour HTCo et SFCo. Mais dans le tableau de hiérarchisation des actions, il n'y a plus qu'un « 11 » identifié « organisation des mobilités actives HTCo », sans mention de SFCo. A reséparer en 11.a et 11.b ?

Merci en tout cas pour ce travail très intéressant !

Passes une bonne journée,

Camille CABROL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Cheffe de projet Mobilités durables
04 71 60 69 92
06 47 50 89 63

 Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité



De : PCAET <pcaet@sytec15.fr>
Envoyé : jeudi 25 avril 2024 17:26
À : pcaet@sytec15.fr
Objet : PCAET Est Cantal : consultation du public

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, est un outil destiné à relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Il s'appuie sur un diagnostic climat-air-énergie territorial, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET Est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et les 53 communes membres de Saint-Flour Communauté.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a été élaboré de janvier 2022 à mai 2023, sous la conduite des élus du SYTEC, de Hautes-Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté, avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'ADEME et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal et de nombreux acteurs.

Vous avez participé aux ateliers des acteurs du territoire sur le partage du diagnostic climat-air-énergie en janvier 2022 et sur le programme d'actions en novembre 2022.

Avant son adoption, le projet de PCAET Est Cantal est soumis à participation du public par voie électronique, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant la durée de la participation du public, l'ensemble des pièces du projet de PCAET Est Cantal sont consultables et téléchargeables, sur le site internet du SYTEC : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>.

Aussi, nous vous invitons à prendre connaissance du projet de PCAET Est Cantal et à apporter votre contribution en déposant vos observations par courriel à : pcaet@sytec15.fr

En vous remerciant,
Bien cordialement

Pour l'équipe PCAET,

Marie-Aimée LEMARCHAND

Chargée de mission SCOT Est Cantal

scot@sytec15.fr

07 88 90 94 93

Mehdi BENBRAHIM

Chargé de mission Transition Énergétique

tepos@sytec15.fr

06 09 76 56 38

pcaet@sytec15.fr

www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/



Service SCOT & transition énergétique
Maison de l'Habitat et du Patrimoine - 2ème étage
17bis Place d'armes - 15100 SAINT-FLOUR
Tel : 04 71 60 71 83

De:
Envoyé: jeudi 2 mai 2024 09:51
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Observations sur le PCAET

Bonjour,

Beaucoup de bonnes intentions dans ce plan, en espérant qu'elles n'en restent pas à ce stade.

Plusieurs points qui me paraissent essentiels en tant qu'habitant du territoire :

- **Eau**

Préserver dès maintenant la ressource en eau et améliorer/augmenter les bonnes pratiques pour ça : restauration de zones humides, plantation de haies/arbres pour favoriser son infiltration, créer des baissières partout où c'est possible (surtout les terrains en pente) afin de permettre aussi son infiltration lente, inciter la population aux économies (une douche n'est pas la seule façon de se laver lorsqu'on n'a pas une activité/un travail "salissant" par ex), étudier un changement de tarification pour impacter plus les foyers qui ne font pas attention (premiers m3 gratuits puis tarifs plus élevés),

- **Biodiversité**

Là aussi planter arbres et haies. Les paysages de l'Est Cantal ont été façonnés par l'homme au fil du temps dans un but d'élevage. Il est donc tout à fait possible de les façonner à nouveau dans un but de préservation voire de survie tout court. Une densité suffisante de la flore permettrait plus d'évapotranspiration et de recréer des micro-climats, tout en apportant gîte et couvert à toute la faune.

Restaurer les équilibres naturels (nourriture, abri, proie/prédateur) pour arrêter les baisses/disparitions d'animaux/plantes,

- **Economie d'énergie**

Le bâti cantalien est globalement une passoire thermique.

Outre les aides (compliquées à comprendre, demander et avoir), mettre en place des formations sur l'isolation et les économies d'énergie (matériaux, type de chauffage, photovoltaïque,...), destinées aux particuliers pour leur permettre ensuite d'isoler eux-mêmes leur logement. Ces formations pourraient être partiellement prises en charge par des collectivités et aussi déboucher sur la création d'asso d'accompagnement de projets d'isolation ou de changement de moyen de chauffage (de logement comme de l'eau),

- **Agriculture**

Le changement climatique contraindra (il le fait déjà) les agriculteurs à revoir leurs pratiques. Ça passera presque certainement par une réduction des cheptels pour encaisser les baisses fourragères et le manque d'eau et par une diversification. Les fausses solutions comme les retenues d'eau privées, la multiplication des intrants et autres pour tenter le statu quo, outre qu'elles seraient vouées à l'échec dans un avenir assez proche (qui aurait dit il y a 10 ans qu'on subirait des sécheresses et canicules dans le Cantal ??), ne serait qu'une énième fuite en avant et une amplification des conséquences actuelles et à venir,

- **Entreprises**

Tout comme l'agriculture, certaines pratiques seront à revoir pour réduire l'empreinte carbone et les déchets. Pour le bâtiment, utilisation de matériaux bio-sourcés, réduction et tri stricte des déchets générés, minimisation des déplacements sur chantier (utilisation de gros véhicules en début et fin de chantier et entre 2, véhicules légers voire vélo ou autre). Pour les locaux d'entreprise, revoir aussi l'isolation et les postes d'économie possibles, minimiser aussi les déplacements, co-voiturage salariés, incitations aux mobilités douces là où c'est possible (participation à la location d'un vélo électrique par ex),

- **Déplacements**

Des initiatives se mettent en place (auto-partage, location de vélos électriques) mais sont encore trop méconnues et négligées par la population. Elles doivent être rendues plus visibles et encore développées, expliquées en détail aux habitants et testables facilement pour qu'elles soient adoptées à terme plutôt que contraintes à cause de l'augmentation du carburant,

- **Alimentation**

Arrêt des pollutions de terre/eau/air. Aide à la mise en place (et aux installations) de pratiques plus vertueuses (élevage, maraîchage) qui permettront d'améliorer l'alimentation de tous sur le territoire (et dans la logique de circuits courts, les producteurs locaux pourraient quasi nourrir tout l'Est cantal) et d'agrandir dans le même temps l'environnement.

L'alimentation de qualité est le premier médicament, à tout âge. La satisfaction de manger tout en participant à l'amélioration de son environnement est aussi gratifiante.

Arrêt aussi des gaspillages alimentaires (prise de conscience à avoir à tous niveaux), qu'ils soient au niveau familial (péremption du frigo), collectif (repas à moitié consommé) ou commercial (surplus alimentaire détruits, mauvaise incitation à toujours acheter plus).

Quel que soit le domaine, tout passera par une prise de conscience suffisante de tous et une vision claire de l'urgence, qui est déjà là.

Des outils existent déjà pour ça, fresque du climat, de la mobilité, atelier 2 tonnes (<https://fresqueduclimat.org/>, <https://fresquedelamobilite.org/>, <https://www.2tonnes.org/>). Il faut sortir de l'individualisme actuel, refaire société et se construire des buts communs.

Le Cantal a beaucoup d'atouts pour devenir un territoire refuge et désiré.

Mais il se doit d'être exemplaire, dans le double sens de tendre vers l'irréprochable et de servir d'exemple, au lieu d'adopter au fil des années les mêmes travers court-termistes et destructeurs qu'ailleurs.

Tout parent ou grand-parent doit se sentir responsable dès maintenant pour les générations qui suivent et qui subiront de façon plus intense nos manquements ou renoncements d'aujourd'hui...

--

Cordialement
Stéphane Wasson

De: Isabelle FAVROT
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 07:33
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Avis Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le futur Plan Climat-Air-Energie Territorial je vous fais part de mon avis concernant la nécessité de préserver la Narse de Nouvialle.

En effet, à l'heure du réchauffement climatique, de la perturbation du cycle de l'eau entraînant des risques de sécheresse accrus ou d'inondation, de la baisse drastique de la biodiversité liée aux activités humaines une telle zone est indispensable pour son rôle vis à vis de la ressource en eau constituant un atout face aux risques de sécheresse. De plus elle représente un habitat indispensable pour plus de 150 espèces d'oiseaux et d'autres espèces dont certaines sont des espèces protégées. Cet aspect là outre son rôle majeur pour la sauvegarde de la biodiversité peut également représenter un atout touristique local d'importance. Les zones naturelles ne sont pas incompatibles, bien au contraire, avec une économie respectueuse qui dynamise l'activité locale. Cette zone a un autre rôle économique puisqu'elle est gérée par plus de 30 agriculteurs. Ces deux types d'activités économiques, naturaliste et agricole, ont l'avantage d'apporter un dynamisme local sans détruire la source de cette activité, alors que des activités minières ou de carrière, si elles apportent une activité momentanément elles détruisent le site et cela n'est donc qu'une activité de court terme. De plus les carrières ne sont pas en adéquation avec les impératifs actuels que sont la sauvegarde de la biodiversité et de la ressource en eau. Les touristes viendront dans le secteur, parce qu'il y fait bon vivre, dans une nature préservée, ils ne viendront pas pour voir des carrières et un environnement saccagé. Pour les générations futures, pour l'avenir de la Planèze et de ses habitants, la préservation de la Narse est donc indispensable et j'espère que cet aspect sera bien présent dans le document final du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Cordialement

Isabelle Favrot

pcaet

De: Bernard DELMAS
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 08:04
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: consultation pcaet

Dans le cadre de la consultation publique organisée par le SYTEC sur le plan climat énergie territorial, je tiens - en tant que géographe- à apporter une contribution notamment en ce qui concerne la préservation des zones humides qui sont un élément essentiel à la ressource en eau .Et ce, dans un contexte de changement climatique où cette ressource tend à se raréfier. Rappelons, pour mémoire, que la communauté scientifique vient de révéler que l'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée .Les précipitations abondantes des dernières semaines ne sauraient remettre en cause cette tendance de fond. A ce titre la préservation de la Narse de Nouvialle , actuellement menacée, parait essentielle .

pcaet

De: Jean-Marc Tridot
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 11:01
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Narse de Nouvialle

Bonjour Madame, Monsieur,

Les Institutions de notre département du Cantal se pré-occupent, à juste titre, des évolutions et mesures à prendre en considération sur les sujets environnementaux au sens le plus large ; qu'elles en soient ici remerciées.

Mais avant toutes démarches réfléchies à entreprendre dans ce cadre, n'est-il pas **une première étape consistant simplement à préserver ce qui oeuvre déjà dans le sens du but recherché ?**

La narse de Nouvialle (et les autres ...) illustre ce préambule, tant son rôle est vertueux sur les sujets étudiés.

Elle est une réserve d' eau.

Souvenons-nous de cette magnifique tâche verte au milieu d'une Planète frappée de sécheresse il y a quelques temps.

Voyons aujourd'hui cette eau contenue, en réserve, sur le site.... et qui sera bien utile prochainement.

Elle est un puits de carbone comme le soulignent de nombreuses études sur les zones humides.

<https://www.zones-humides.org/zones-humides-et-changement-climatique>

Elle est un îlot de très faibles émissions de gaz à effet de serre, simplement de rares tracteurs et le camion de collecte du lait, quelques riverains encore heureux à ce jour,

Ne serait-il pas dommage d'y introduire des nuisances inconnues à ce jour, à l'opposé du but recherché ?

Elle offre un cadre de vie, professionnelle ou résidentielle, de tout premier plan.

C'est un des enseignements de la période que nous traversons (COVID).

De plus en plus de familles souhaitent s'éloigner des centres urbains et cela constitue une aubaine pour un département rural comme le Cantal, en terme de population, de revenus, de rénovation de l'habitat, de maintien voire création d'écoles

Le propos concerne bien entendu également, voire en tout premier lieu, les populations déjà présentes.

Elle offre enfin une beauté reconnue, telle une oeuvre du cristal le plus fin, sublimée par sa fragilité.

Cette fragilité nous oblige !!!

Quel message voulons – nous lancer quant à la réalité des mots « préservation » et « biodiversité » ?

La cas de notre narse de Nouvialle est un modèle ce qu'il faut préserver pour nous aider à atteindre les buts recherchés.

.....

Bien entendu, le pas est facile à franchir entre votre démarche de consultation et l'inquiétude quant à l'exploitation industrielle qui menace la narse de Nouvialle.

Permettez-moi ici de le franchir et de saisir cette opportunité.

L'exploitation industrielle de la narse de Nouvialle :

- Créera des nuisances sonores dans un environnement à ce jour épargné (noria de camion, processus d'extraction, circulation d'engins de chantier, ...)
- Créera des nuisances visuelles, visible de tous les sommets environnants
- Créera des nuisances patrimoniales par la dévalorisation des biens immobiliers
- Créera de la pollution du fait de navettes de camions entre la carrière et le lieu de traitement dans un site qui aujourd'hui ne voit que le camion qui ramasse le lait (ou presque ...)
- Créera des risques accrus en terme de sécurité routière
- Créera des nuisances sanitaires, comme cela est clairement exposé dans le Rapport Environnemental (p 190) présenté dans le Schéma Régional des Carrières :

« Les mesures prises vis-à-vis de la santé des personnels permettent de limiter les conséquences sur les riverains. »

En d'autres termes, on a conscience que l'on va assurément créer un risque sanitaire et que certains en souffriront ... mais pas trop.

Ce commentaire est fortement soutenu par une étude de décembre 2020 du Régime Général de l' Assurance Maladie, qui évoque de très fréquentes pathologies pulmonaires du côté de Murat (15), ville voisine d'une carrière de diatomite.

Le lien pour consulter cette étude :

http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr/IMG/pdf/maladies_respiratoires_pp101-104_maj2021-2.pdf

Je pense que nous sommes tous d' accord sur le fait que les conséquences sur les riverains ne sauraient être simplement limitées.

L'exploitation industrielle de la narse de Nouvialle va à l' encontre des buts affichés en terme d' environnement, de biodiversité, de santé publique, de cadre de vie,

Montrons qu'il ne s'agit pas que d' affichage !

.....

Je vous remercie de m'avoir lu.

Bien à vous

--

Jean-Marc Tridot

pcaet

De: chloe.derdaele
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 11:45
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: enquête publique

Bonjour,

J'aimerais donner mon avis pour l'enquête publique du PCAET:

- pour la qualité de l'air et de l'eau

Il faudrait que tous les établissements publics utilisent des produits d'entretien écologiques

Il faudrait également que les agriculteurs ne puissent plus utiliser de produits phytosanitaires

- pour la qualité de l'eau

Il faudrait que les zones humides classées en zone natura 2000 soient vraiment protégées, et qu'on ne puisse en aucun cas les détruire, les exploiter pour extraire de la matière première, les polluer avec des produits

phytosanitaires

- pour l'énergie/climat

Il faudrait développer les panneaux solaires sur du bâti déjà existants (toitures, parking)

Il faudrait planter des arbres (essences locales) dans les bourgs, restaurer les haies, et végétaliser au maximum les toitures et les murs

Arrêter l'enneigement artificiel et les aménagements lourds en montagne, préserver les montagnes qui sont des milieux fragiles et riches en biodiversité, et qui permettent d'avoir des précipitations

Merci de prendre en compte mes avis

Bien cordialement,

Chloé Derdaele

Envoyé depuis mon mobile

pcaet

De: Michel POISSONNIER
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 09:55
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: narse de Nouvialle
Pièces jointes: _copie-0_P5160004.jpg; _copie-0_P5160005.jpg; _copie-0_P5160026.jpg; _copie-0_P5160028.jpg; _copie-0_P5160058.jpg; _copie-0_P5160049.jpg; _copie-0_P5160057.jpg; _copie-0_P5160085.jpg; _copie-0_P5160119.jpg; _copie-0_P5160093.jpg

Bonjour les amis de la nature originelle ,

Depuis quelques jours je me rends près de la narse le matin. J'y trouve la paix , la quiétude et le charme des lieux.

Les cigognes piquent leur nourriture avant de poursuivre leur vol ; les hirondelles décrivent un ballet frénétique et silencieux au ras de la nappe . La narse est amie de l'homme comme autant d'oiseaux ; la découvrir est un bienfait...

Chaque matin , Christian Moullenc rompt la quiétude du lieu par le passage de son ULM, avec ses oies il s'associe à notre affection pour cet espace de bonheur simple.

Cordialement à tous 😊 🐦 🖼️ 🐣

MP

pcaet

De: Dujols claude
Envoyé: jeudi 16 mai 2024 22:28
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Narse dé Nouvialle

C est une priorité de protéger cette zone humide et son écosystème.
Claude Dujols
Envoyé de mon iPhone

pcaet

De: Catherine Baladier
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 22:21
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Préservation des zones humides

Bonjour,

J aimerais contribuer : il faut protéger la Narse de Nouvial pour préserver la biodiversité et nous permettre, nous les hommes, les animaux, de boire de l'eau et garder l'air pur. Protéger aussi les petits animaux qui feront la richesse de demain.

Il faut préserver les zones humides.

Merci

pcaet

De: perrot michelle
Envoyé: samedi 18 mai 2024 11:25
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: La narse de la Nouvialle

Bonjour,

Le Cantal semble être un département protégé mais les naturalistes peuvent constater la disparition de certaines espèces ou leur raréfaction, il est urgent d'agir car le temps presse, la planète peut se passer de nous mais pas l'inverse, la diversité est signé de richesse et de santé pour tous les êtres qui la peuple.

Des agriculteurs pratiquent des méthodes de plus plus respectueuses pour l'environnement dans notre région, il est donc indispensable de les soutenir, nos paysages n'es seront que plus attirants donc favorisera le développement d'un tourisme de qualité qui pourra s'enorgueillir d'être du côté du vivant.

La pluie n'est pas toujours au rendez-vous, il est donc nécessaire de protéger ces endroits qui la cultive sans massacrer les terrains voisins par des constructions de réserves, la nature à ses solutions, il faut parfois seulement l'accompagner et la soutenir.

Que la raison l'emporte sur l'appât du gain, sur la vue à court terme.

Cordialement

Michelle Perrot

Envoyé de mon iPad

pcaet

De: Odile BARET
Envoyé: vendredi 17 mai 2024 19:18
À: pcaet@sytec15.fr

Bonjour,

je souhaite que les zones humides de notre territoire soient protégées car elles jouent un rôle important pour le maintien de la biodiversité et le climat. Ne laissons pas des projets de carrière ou l'artificialisation des terres les

saccager..

odile baret

pcaet

De: Emeline Oudin
Envoyé: dimanche 19 mai 2024 16:55
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Consultation sur l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial

Bonjour,

dans le cadre de ce plan Climat-Air-Energie territorial, je souhaite voir pris en compte la préservation des zones humides du territoire, telles que la Narse de Nouvialle, pour leur grand intérêt pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, ainsi que le soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et gages du maintien de la diversité de nos paysages.

Je vous remercie de la prise en compte de ces éléments pour un plan en ligne avec les souhaits des citoyens et la nécessité de préserver les milieux et des systèmes agricoles durables.

Cordialement,

Emeline OUDIN

pcaet

De: Denise
Envoyé: dimanche 19 mai 2024 17:12
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: contribution citoyenne au PCAET de Saint FLOUR Communauté et Hautes-Terres communauté

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la participation citoyenne au PCAET du territoire Est Cantal du mardi 23 avril à 9h au mercredi 22 mai 2024 à 17h, j'ai parcouru les documents mis à disposition par le Sytec et je vous apporte ici ma contribution. En effet je suis très attachée à ce territoire où j'ai grandi et où je réside assez fréquemment pendant mes vacances. Je suis également toujours très intéressée par la qualité de l'environnement naturel de ces deux com-com, ce qui à mon avis représente un facteur d'attractivité important pour le territoire.

J'ai été heureusement surprise de constater l'importance des ENR dans la consommation énergétique et l'importance donnée dans le PCAET au développement futur de ces énergies renouvelables

Très heureuse également des éléments positifs concernant la qualité de l'air et de la place accordée à l'information et à la concertation citoyenne.

Le niveau de priorité forte accordé à la gestion durable de la ressource en eau et à la protection des zones humides est aussi très positif. En effet, les zones humides de la Planèze sont pour la plupart reliées au Lander, et en aval au bassin de la Garonne et constituent des éléments de paysage, de biodiversité et de stockage de l'eau d'une valeur inestimable.

Cet enjeu, aussi identifié au niveau du Bassin Adour-Garonne est donc aussi un enjeu reconnu et classé prioritairement au niveau local : on ne peut que se féliciter de sa prise en compte dans le cadre de la nécessaire adaptation au changement climatique. Vous concrétisez cet objectif prioritaire dans le plan d'actions aux actions 17 et 21, avec un intitulé qui pourrait être précisé en termes d'actions : par exemple harmonisation des niveaux de protection, plans de gestion par des activités agricoles adaptées, valorisation pour le service environnemental rendu pour le territoire et pour l'aval... et certainement pas évidemment une extraction minière qui mènerait à leur disparition. Nous pensons ici à l'exemple de la Narse de Nouvialle, et devons souligner que toutes ces zones humides de la Planèze sans exception doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, pour donner toute sa lisibilité à ces enjeux et actions, il me semble qu'elles devraient faire l'objet d'indicateurs, en terme de surface, d'évaluation de la biodiversité qu'elles abritent, et d'évaluation de la quantité et qualité de l'eau qu'elles permettent de stocker dans leur fonction d'éponge. Or je n'ai pas identifié d'indicateurs dans le Plan d'action. Pour un objectif stratégique prioritaire, il devrait faire l'objet d'un suivi suffisamment précis à ces deux niveaux (descriptif suffisant des actions, indicateurs valorisant l'action)

Dans le cas où je n'aurais pas suffisamment bien lu la documentation, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer où se trouvent ses éléments. Et dans le cas contraire, de bien vouloir m'indiquer la suite que vous pourrez donner à mes remarques.

En vous remerciant pour ce remarquable travail effectué pour ce PAECT, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations,

Denise MARTY

Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
A l'attention de Mme la Présidente
1, rue des Crozes, Village d'Entreprises ZA
du Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR

Valuéjols, le 21 mai 2024

Objet : Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal

Madame la Présidente,

Les territoires de l'Est Cantal sont riches d'un patrimoine naturel d'exception. Depuis les sommets du volcan jusqu'au plateau de l'Aubrac, en passant par la planèze de Saint-Flour, les estives du Cézallier, les hauteurs de la Margeride ou les gorges de la Truyère, ce patrimoine contribue très fortement à l'identité et à l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, les enjeux liés au changement climatique global et à la crise de la biodiversité nécessitent la mobilisation de tous et le concept de l'intendance du territoire promu par les Conservatoires d'Espaces Naturels qui considère le patrimoine naturel comme un bien commun dont il convient collectivement de prendre soin au bénéfice de tous.

Depuis 2022, le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour communauté se sont engagés en 2022 dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'un document stratégique qui vise à définir des actions concrètes pour :

- Préserver la qualité de l'air, la santé et le cadre de vie,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques (préservation de la ressource en eau, des milieux naturels, ...),
- Limiter les polluants atmosphériques,
- ...

Au vu de la convergence entre les sujets traités par le CEN Auvergne et ceux évoqués dans le PCAET, nous souhaitons ici apporter notre soutien à plusieurs des ambitions affichées dans les documents mis à disposition du public et notamment celles concernant l'axe 3 de la stratégie « Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone » et les sous parties : « Préserver et pérenniser la ressource en eau » et « Accompagner l'adaptation du modèle agricole ».

Le CEN Auvergne souhaite aussi insister sur l'importance de la préservation des milieux naturels, au sens large, en tant que puits de Carbone, notamment dans les sols.

Concernant les zones humides, la préservation de l'ensemble de ces milieux et de leurs fonctionnalités est indispensable. Les zones humides constituent en effet un enjeu prioritaire pour le territoire lui-même, mais aussi pour les zones situées à l'aval : rétention naturelle de l'eau puis restitution en période d'étiage, filtration de l'eau, stockage du carbone sont autant de services rendus remis en lumière ces dernières années avec les successions de sécheresses (y compris des services agricoles avec la production de fourrages dans ces périodes « tendues »).

Parmi les zones humides, les tourbières occupent une place particulière et plus que la préservation de tourbières en bon état, il est aussi important de restaurer les sites qui ont fait l'objet de dégradation par le passé. Dans le contexte de changement climatique et notamment du fait de la position de tête de bassin versant des territoires de l'Est Cantal, cet enjeu est d'autant plus fort. Le CEN Auvergne souscrit donc pleinement à la fiche action 21.

Concernant les écosystèmes forestiers, le CEN Auvergne tient ici à rappeler aussi le rôle des forêts anciennes et vieilles forêts dans le stockage de Carbone. Comme plusieurs études scientifiques l'ont montré ces dernières années, ces milieux contribuent au stockage d'une part importante du Carbone, notamment dans le sol. Par ailleurs, comme précisé dans le diagnostic, la biodiversité forestière apparaît comme un facteur de résilience aux modifications de l'environnement. La préservation d'une trame de vieux bois dans les massifs forestiers est donc importante. Dans la fiche action 24, outre les forêts anciennes, il pourrait donc être mentionné les « vieilles forêts » qui sont des milieux fragiles et rares sur lesquels des menaces pèsent aujourd'hui.

Concernant les systèmes agro-pastoraux, le CEN Auvergne tient aussi à appuyer les démarches de préservation des prairies naturelles à flore diversifiées ainsi que l'ensemble des actions visant à encourager la résilience des milieux ouverts herbacés et des systèmes agricoles par la mise en place de pratiques durables et vertueuses. La plantation de haies, de bosquets et de vergers comme proposé dans une des fiches actions peu aussi permettre d'apporter plus de résilience.

Aussi le CEN Auvergne salue la démarche de PCAET engagé par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour communauté. Il espère la concrétisation des différentes actions proposées dans le plan d'action, au profit notamment des habitants d'aujourd'hui et des générations à venir.

En vous remerciant de l'attention porté à cette contribution, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Emilie Dupuy,
Responsable pôle Cantal



Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
A l'attention de Mme la Présidente
1, rue des Crozes, Village d'Entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR

Valuéjols, le 21 mai 2024

Objet : Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal

Madame la Présidente,

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour communauté se sont engagés en 2022 dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'un document stratégique qui vise à définir des actions concrètes pour :

- Préserver la qualité de l'air, la santé et le cadre de vie,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques (préservation de la ressource en eau, des milieux naturels, ...),
- Limiter les polluants atmosphériques,
- ...

Autant de sujets qui font écho à ceux traités par le Collectif pour la préservation de la narse de Nouvialle et la défense d'un projet d'avenir durable pour le territoire de l'Est Cantal.

Aussi, dans le cadre de la consultation du public actuellement en cours, notre association reconnue d'intérêt général - *le Collectif pour la narse de Nouvialle* - souhaite vous faire part de quelques observations.

Pour mémoire, le Collectif pour la narse de Nouvialle rassemble à ce jour plus de 2 400 personnes du territoire et au-delà ainsi qu'une vingtaine d'organisations locales et régionales. Nos membres issus d'horizons variés (habitants, agriculteurs, élus, pêcheurs, naturalistes, professionnels du tourisme...) se rassemblent autour d'un objectif commun : la préservation de la narse de Nouvialle et un avenir durable pour le territoire.

Conscients de l'importance de la préservation des écosystèmes en bonne santé pour faire face aux effets du changement climatique, notre association soutient donc pleinement plusieurs des ambitions affichées dans le cadre du projet de PCAET et notamment celles concernant l'axe 3 de la stratégie « Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone » et les sous parties : « Préserver et pérenniser la ressource en eau » et « Accompagner l'adaptation du modèle agricole ».

En lien avec la fiche action 21, nous souhaitons vivement que la narse de Nouvialle et plus largement l'ensemble des zones humides du territoire bénéficient d'une attention particulière et soient intégralement préservées.

Aujourd'hui, le rôle des zones humides pour la préservation de la ressource en eau mais aussi pour l'atténuation des effets du changement climatique n'est plus à démontrer. Leurs fonctionnalités favorisent notamment la résilience face aux sécheresses à répétition pour l'activité agricole. Elles contribuent aussi fortement au stockage du carbone dans les sols.

Par ailleurs, face aux enjeux liés au dérèglement climatique, aux crises sociales et environnementales qui en découlent, le Collectif pour la narse de Nouvialle défend un projet de territoire basé sur la transition écologique comprenant la préservation intégrale de la narse et ainsi un développement économique durable.


Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Des projets de carrières d'extraction de la diatomite de la narse de Nouvialle iraient à l'inverse de ces principes avec notamment un bilan carbone catastrophique, un paysage exceptionnel défiguré, une pollution inévitable de l'air et de l'eau (particules fines de diatomée et GNR)

Nous vous remercions donc de l'intérêt porté à nos observations et nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Collectif pour la narse de Nouvialle,

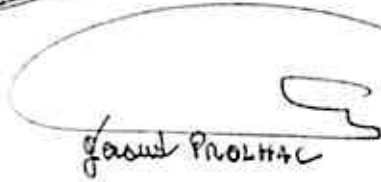
Les portes-paroles du Collectif

Manou JOZROLAND


Anthony MARQUE


Christophe GIEZE


Jean-Pierre TELLADE



Gaud PROUTTE

pcaet

De: vincent Roger
Envoyé: mardi 21 mai 2024 23:31
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Préservation de la narse de Nouvialle

Bonsoir,

Je m'inquiète de l'avenir de la narse, qui fait l'objet par Imerys de pressions à des fins d'exploitation minière. Il me paraît essentiel de protéger ce biotope si particulier, si peu présent sur notre territoire et qui est un des paysages caractéristiques de la zone. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour communauté avait d'ailleurs classé la narse comme un secteur à protéger en raison notamment de sa valeur biologique, et la narse accueille de fait un grand nombre d'espèces animales et végétales. C'est d'ailleurs une étape importante pour les oiseaux migrateurs, dont l'observation chaque année me passionne.

Les zones humides sont en régression constante en France et la préservation de la ressource en eau devient une nécessité urgente. La préservation de la narse est donc essentielle.

Pourquoi la sacrifier pour le bénéfice économique à court terme d'une minorité d'acteurs privés alors que la forte mobilisation citoyenne locale montre bien que la volonté des habitants est de préserver cette zone ?

Merci de prendre en compte la volonté citoyenne et l'intérêt général et d'œuvrer en faveur de la préservation de la narse.

Bien cordialement
Vincent ROGER

pcaet

De: Laurent Dravigney
Envoyé: mercredi 22 mai 2024 01:00
À: pcaet@sytec15.fr
Objet: Plan Climat-Air-Energie Territorial
Pièces jointes: Pour ! la Narse de Nouvialle.pdf

Bonjour,

Je me permets de vous contacter concernant le projet de carrière à la narse de Nouvialle, qui rejoint complètement l'élaboration de votre Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Mon observation sera simple : nous vivons dans un monde fini et non infini, et cela fait déjà longtemps que les ressources vivantes, qui nous sont ou non directement utiles (renards pouvant être considérés comme des auxiliaires des éleveurs en tant que prédateurs des campagnols terrestres, bousiers essentiels comme de nombreux autres insectes pour dégrader les bouses et enrichir les sols, pollinisateurs, oiseaux et batraciens dont le maintien dans les chaînes trophiques est primordial...), sont déjà largement impactées par nos modes de vie, nos envies, nos caprices de primates "évolués".

La finalité de ce projet de carrière me pose question :

- l'extraction de diatomite pour la filtration de liquides alimentaires ne me semble qu'être un moyen de satisfaire un client envieux de consommer des aliments homogènes, calibrés, "propres" car débarrassés de leurs micro-organismes, dans un contexte scientifique qui met de plus en plus sur le devant l'intérêt d'un contact de notre système immunitaire avec eux.
- l'extraction de diatomite pour la fabrication de ciment, pour construire toujours plus vite toujours moins cher, mais en dégageant des quantités honteuses de gaz à effet de serre, des bâtiments difficilement isolables et donc émettant eux aussi de grandes quantités de gaz à effet de serre... des alternatives sont possibles !
- l'exposition des travailleurs de la diatomite à un risque majeur de développement de maladies respiratoires non cancéreuses, n'est pas justifiée par les finalités de cette extraction.
- l'exposition des riverains (qui peuvent être particulièrement nombreux sur une planèze particulièrement plane et ventée !) aux poussières pas nécessairement toxiques mais probablement désagréables et corrosives car siliceuses

Je me permets de vous joindre un argumentaire sourcé en pièce jointe, en espérant que celui-ci puisse argumenter en faveur de la biodiversité, en faveur des riverains qui vont avoir la joie de respirer des poussières de chantier, et enfin en faveur des éleveurs de bovins avec qui je travaille en tant que vétérinaire et qui ont besoin de terres à pâturer notamment dans un contexte de plus en plus aride en période estivale.

Un immense merci de m'avoir permis d'apporter ces quelques arguments

Bien cordialement

Laurent DRAVIGNEY



Aubrac, le 22 mai 2024

Madame la Présidente
SYTEC Est Cantal
1 rue des Crozes
Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR.

N/Réf BB/OG/CB 20240521

Docteur suivi par Catherine BAUR - catherine.baur@parc-naturel-aubrac.fr - tel : 07 56 37 67 58

Objet : Consultation du public - PCAET Est Cantal

Madame la Présidente,

Par mail du 25 avril dernier, vous avez informé le Parc naturel régional de l'Aubrac de l'ouverture de la consultation du public sur le projet de PCAET Est Cantal, du 23 avril au 22 mai prochain.

La lecture des documents constituant le PCAET, et notamment le plan d'actions, nous amène à constater que la Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac ne nous semble pas suffisamment prise en compte. En effet, ni la stratégie territoriale que constitue notre Charte ni les actions actuellement portées par le Parc ne sont explicitées ou citées. Ainsi, par exemple, le Parc de l'Aubrac pourrait être inscrit comme partenaire dans nombre de fiches actions (2,15, 17, 19, 23, 24...), la complémentarité avec notre démarche PTECA n'est pas explorée ou encore notre animation d'une action structurante comme l'est la démarche TACCT n'est pas citée.

Dans le détail, voici une liste de remarques spécifiques :

- la différence de choix stratégique opérée pour le déploiement des panneaux photovoltaïques en toiture (non autorisés en périmètre ABF) et sur ombrières (projets en périmètre ABF) mérite d'être explicitée
- Action 2 : un lien pourrait être fait, notamment pour la cible « hébergeurs », avec la marque Valeurs Parc
- Action 3 : le Parc a déployé une plateforme pour la ressource « pierre » afin de favoriser au maximum le réemploi de pierres locales dans des projets de construction, cette initiative pourrait être citée dans les exemples
- Action 11 : le Parc a réalisé le Schéma directeur Vélo de la commune de Chaudes-Aigues

... / ...

- Action 14 :
 - o 1^{er} point : le programme Pôle de pleine nature saison 2 du Massif de l'Aubrac (cité au 2^e point) a le même objectif donc pourrait être cité également ici
 - o dans "Exemples d'actions engagées" : le projet Loco'brac porté par le Parc sur la ligne de train n'est pas sur la vallée de la Truyère et ne doit pas être comptabilisé dans l'AMI Avenir Montagne Mobilités Vallée de la Truyère.
- Action 15 sur les mobilités touristiques :
 - o détailler « itinéraires de randonnées » avec « pédestre, vélo, VTT »
 - o citer le Parc comme partenaire puisque l'action Loco'brac est nommée en exemple
- Action 16 :
 - o dans le second point "Mobiliser les acteurs du tourisme autour de ces valeurs », il est possible de préciser qu'un travail est mené sur la Marque Valeurs Parc (MVP) par le Parc de l'Aubrac avec l'Office de tourisme des Pays de St-Flour comme partenaire.
 - o point 4 avec "outils de labellisation" : citer la MVP
 - o pour la "Charte de respect de l'environnement" : citer la campagne "Quand on arrive en Parc" du PNR de l'Aubrac.
 - o dans les partenaires sur cette fiche, citer le PNR Aubrac pour la MVP avec peut-être le lien vers la page MVP de notre site internet ?
 - o dans les exemples d'actions engagées, citer la MVP.
- Action 19 :
 - o Dernier point « Encourager la mise en place de fillères courtes d'approvisionnement », il est possible de rajouter « et si possible sous signe de qualité (AB, Label Rouge, AOP...)"
- Action 21 : il pourrait être intéressant de signaler dans le paragraphe "exemples d'actions engagées" le contrat de progrès territorial pour la préservation des zones humides et l'adaptation de l'élevage au changement climatique 2024-2028 porté par le PNR Aubrac.
- Action 22 :
 - o Deuxième point : au-delà des outils, il nous semble nécessaire de souligner l'importance des « moyens pour améliorer la » connaissance des milieux naturels et de la biodiversité.
 - o 4^{ème} point : ajouter « dans une approche prospective ». Peut-être serait-il aussi judicieux de citer la stratégie départementale en faveur de la biodiversité, actuellement en cours d'élaboration ?
- Action 25 : au-delà de sa Charte forestière de territoire, le Parc porte un dispositif Sylv'aactes permettant d'accompagner des propriétaires privés sur la gestion de leurs parcelles forestières
- Action 28 : le Parc accompagne également des porteurs de projets sur son territoire, un rapprochement de nos structures est nécessaire
- Action 30 sur le développement raisonné du photovoltaïque au sol : pour la partie de son périmètre, le Parc doit être associé à cette action, la Charte du Parc étant prescriptive sur ce point

.../...

- Action 33 sur l'extension et l'optimisation des parcs éoliens : là encore, la Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac est claire et l'attention des porteurs de projets devraient être attirée sur ce point
- Action 34 : il serait important de mentionner que les projets d'optimisation des microcentrales existantes doivent également prendre en compte la baisse des débits des cours d'eau en lien avec le changement climatique
- Action 39 : le Parc porte régulièrement des actions de sensibilisation en direction des élus, telles que « la Tournée du climat ».

Restant à votre disposition pour tout renseignement sur cet avis, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

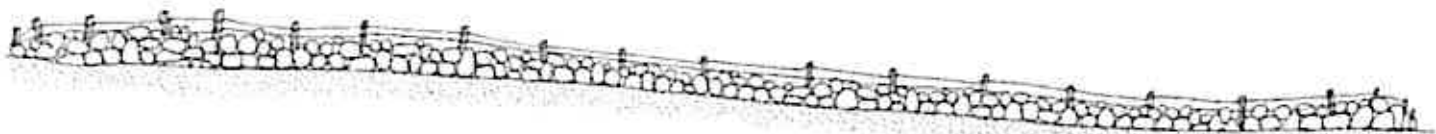
Le Président du Parc naturel
régional de l'Aubrac



Bernard Bastide

Copie à :

- *Parc naturel régional des Volcans*
- *Saint Flour Communauté*



pcaet

De: Marc-Antoine Le-Minh-Triet <MALe-Minh-Triet@cantal.fr>
Envoyé: mercredi 22 mai 2024 16:41
À: PCAET
Cc: scot@sytec15.fr; tepos@sytec15.fr
Objet: RE: PCAET Est Cantal : consultation du public

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous les observations et remarques faites par les services du Conseil départemental du Cantal sur le projet de PCAET.

Nous tenons à souligner la qualité du document présenté.

Bien cordialement



Marc-Antoine LE MINH TRIET
Chef de projet énergie équipement mobilité
Transition Climatique
Direction Stratégie Performance Communication
tél. : 04 71 46 59 70 / 06 77 31 44 78
male-minh-triet@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Rapport diagnostic

Page 18 : la fin du PIG est au 30 juin 2024 et non pas 2014

§ 4.4.1 répartition des exploitations agricoles entre HTC et StFco : 44 + 66 = 110 % → il doit y avoir une erreur

§ 5.7 solaire thermique : la carte est illisible

§ 6.4.1 : il n'est pas retenu de consommation supplémentaire de bois, ce qui paraît surprenant au vu de la demande importante de chaudières et poêles à bois ou granulés

§ 6.8.2 potentiel géothermie : revoir titre du graphique

Fiches actions 8 Mobilité Élaborer un plan de mobilité simplifié / **10 Développer le covoiturage et l'autopartage / 11a HTC Organiser les mobilités douces (Hautes Terres Communauté) 11b SFC Organiser les mobilités douces (Saint-Flour Communauté)**

Sur ces 3 sujets, Cantal Ingénierie et Territoires peut être partenaire opérationnel (il est notamment précisé un travail à faire pour intégrer les enjeux dans les programmes de réfection des routes par exemple). CIT ne fera pas la planification (plan mobilité, schéma covoiturage...) mais pourra intervenir sur le volet mise en œuvre.

Il est mentionné dans le RNT le fait que « La ressource en eau est abondante sur le territoire Est-Cantal, en particulier sur les Monts du Cantal et le Cézallier à l'Ouest. Les rendements des réseaux de distribution sont relativement faibles, avec une moyenne comprise entre moins de 50 % et 67 % . »

Lors de l'étude pour l'élaboration du schéma eau et assainissement il a été noté des secteurs en fragilité (bilan besoins ressources).

Il est nécessaire de préciser l'importance de la mise en conformité des procédures de protection de captages.

Fiche action 14 : diversifier l'offre touristique pour s'adapter au changement climatique

Dans les partenaires, il manque le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il paraît étonnant que les porteurs de l'action sont les EPCI et les maîtres d'ouvrage le Département et le PNR Aubrac. Il semble plus pertinent que la maîtrise d'ouvrage au regard des actions envisagées soit plus partagée, notamment avec les EPCI et les communes concernés sur le périmètre de la station.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-190-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Fiche 15 concernant les mobilités :

Il semble intéressant d'aider les prestataires d'hébergements touristiques concentrés sur un périmètre à s'équiper d'une voiture électrique pour aller chercher leurs clients et pour leur mettre à disposition au cours de leur séjour. Même s'il y a des transports par navette sur les points principaux du territoire (Puy-Mary, Le Lioran) ça peut être un service qui déclenche la venue notamment de jeunes citadins qui n'ont pas de voiture. Le Conseil départemental peut être partenaire de cette fiche notamment en produisant des données sur la concentration d'hébergements par périmètre donné.

Fiche 16 : renforcer la dynamique de tourisme durable.

C'est le Conseil départemental qui est partenaire, pas le CDT. L'étape : « mobiliser les hébergeurs et les prestataires touristiques pour leur faire bénéficier des dispositifs d'accompagnement n'est pas très claire → à reformuler. Cantal Renov Energie peut être partenaire pour la rénovation énergétique des hébergements

Fiche 18 Déchets Prévenir la production de déchets et en garantir un traitement optimisé

Il est évoqué la question des déchets du BTP, il ne faut pas oublier de citer la mise en place des nouvelles filières REP PMCB - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment. Sur ce volet déchets, il est dommage que la question de l'économie circulaire (en dehors du BTP) ne soit pas abordée.

Fiche 21 Eau Préserver la ressource en eau et les milieux, inciter à la réduction de la consommation de la ressource et à la récupération des eaux

Sur la forme : changement de dénomination récente - mettre SAGEA à la place de MAGE
Valoriser dans les actions existantes : schéma départemental eau et assainissement (2024) et études de gouvernance en cours HTC et SFC.

Fiche 33 – Le Département n'est pas favorable à l'extension des parcs éoliens (cf charte départementale sur les EnR)

Fiche 34 Hydroélectricité Étudier les potentiels de turbinage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et d'optimisation des microcentrales existantes

Identifier SAGEA et CIT en partenaires potentiels suite à l'étude réalisée en 2022/23.

Fiche 37 – Le Département est indiqué comme maître d'ouvrage sur la fiche 'Étudier le potentiel de géothermie pour la production de chaleur et d'électricité' : Si des réflexions sont en cours, aucun portage n'a été validé à ce jour ; cela reste une hypothèse du PCAET mais pas un engagement du CD15.

De : PCAET <pcaet@sytec15.fr>

Envoyé : jeudi 25 avril 2024 17:20

À : pcaet@sytec15.fr

Objet : PCAET Est Cantal : consultation du public

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, est un outil destiné à relever les enjeux de transition écologique et énergétique du territoire.

Il s'appuie sur un diagnostic climat-air-énergie territorial, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET Est Cantal concerne les 35 communes membres de Hautes Terres Communauté et les 53 communes membres de Saint-Flour Communauté.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a été élaboré de janvier 2022 à mai 2023, sous la conduite des élus du SYTEC, de Hautes-Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté, avec les services de la

Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'ADEME et de la Direction Départementale des Territoires du Cantal et de nombreux acteurs.

Vous avez participé aux ateliers des acteurs du territoire sur le partage du diagnostic climat-air-énergie en janvier 2022 et sur le programme d'actions en novembre 2022.

Avant son adoption, le projet de PCAET Est Cantal est soumis à participation du public par voie électronique, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Pendant la durée de la participation du public, l'ensemble des pièces du projet de PCAET Est Cantal sont consultables et téléchargeables, sur le site internet du SYTEC : <https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/participation-du-public/>.

Aussi, nous vous invitons à prendre connaissance du projet de PCAET Est Cantal et à apporter votre contribution en déposant vos observations par courriel à : pcaet@sytec15.fr

En vous remerciant,
Bien cordialement

Pour l'équipe PCAET,

Marie-Aimée LEMARCHAND

Chargée de mission SCOT Est Cantal
scot@sytec15.fr
07 88 90 94 93

Mehdi BENBRAHIM

Chargé de mission Transition Énergétique
tepos@sytec15.fr
06 09 76 56 38

pcaet@sytec15.fr

www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/



Service SCOT & transition énergétique
Maison de l'Habitat et du Patrimoine - 2ème étage
17bis Place d'armes - 15100 SAINT-FLOUR
Tel : 04 71 60 71 83



Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal

Participation du public par voie électronique
réalisée du 23 avril au 22 mai 2024

II. Motifs de la décision

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, projet stratégique et opérationnel, doit permettre de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, élaboré dans le cadre des dispositions des articles L.229-26 et R.229-51 et suivants du Code de l'Environnement, est soumis à évaluation environnementale, en application des articles L.122-4 et R.122-17 et suivants du Code de l'Environnement. Il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie, la définition d'une stratégie territoriale, traduite dans un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Avant son adoption, le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Est Cantal a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique du 23 avril au 22 mai 2024, pour recueillir les observations de la population, conformément aux dispositions des articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'Environnement, conduite par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dont le siège est situé 1, Rue des Crozes, Village d'entreprises du Rozier Coren, 15100 SAINT-FLOUR.

SOMMAIRE

- 1/ Organisation et déroulement de la participation du public
- 2/ Synthèse des observations et contributions recueillies
- 3/ Prise en compte des observations et propositions recueillies
- 4/ Conclusions



1/ Organisation et déroulement de la participation du public

La participation du public par voie électronique relative au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial Est Cantal s'est déroulée pendant une durée de 30 jours, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00.

Les modalités de participation et d'information du public ont été réalisées selon les dispositions des articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'Environnement.

Le dossier soumis à la participation du public, à la fois par voie électronique et sous format papier en dix lieux du territoire, comportait l'ensemble des pièces du projet, ainsi que le bilan de la concertation préalable, les avis recueillis des personnes publiques consultées et la réponse apportée par le SYTEC à ces avis.

Afin de permettre à la population du territoire de prendre connaissance du projet et de faire part de ses observations et propositions, il a été fait le choix de mettre à la disposition du public un dossier papier et un registre, dans chaque maison des services du territoire, ainsi qu'au siège de Saint-Flour Communauté, et au service SCOT & Transition énergétique à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine à SAINT-FLOUR, soit dix lieux au total. Malgré cette proximité et ce maillage, aucune contribution ou observation n'a été déposée dans les 10 registres de participation du public, qui ne s'est peu mobilisé pour contribuer à cette consultation.

Par contre, 23 contributions ont été adressées par courriel à l'adresse pcaet@sytec15.fr, par :

- 5 collectivités ou organismes publics,
- 2 associations,
- 16 particuliers, habitants ou professionnels du territoire.

2/ Synthèse des observations et contributions recueillies

Les contributions recueillies saluent très majoritairement la démarche des collectivités de l'Est Cantal et leur engagement dans la lutte contre le changement climatique.

L'essentiel des observations sont favorables au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial, qui est qualifié de travail conséquent, intéressant, de qualité, pertinent et reflétant bien les réalités du territoire.

Cependant, plusieurs observations espèrent la concrétisation des actions proposées, afin qu'elles n'en restent pas au stade des bonnes intentions.

Les contributions recueillies concernent les principaux sujets suivants :

- **La préservation des zones humides, des prairies naturelles, des milieux agro-pastoraux et des écosystèmes forestiers**

Plusieurs observations, notamment rédigées par des experts (CBNMC, CEN Auvergne) soulignent la fonction essentielle de stockage de carbone de ces milieux naturels caractéristiques du territoire, ainsi que leur rôle dans la résilience face au changement climatique, notamment pour la préservation de la ressource en eau, la lutte contre le réchauffement climatique et la pérennité de l'activité agricole.

- **Le changement climatique**

La plupart des observations reconnaissent les conséquences du changement climatique déjà en œuvre sur le territoire, tant du point de vue des citoyens, que des experts. Notamment le climatologue d'AP3C, attire l'attention sur la violente accélération du changement climatique observée sur le Massif Central

depuis les années 1980, avec une élévation de +0.4°C par décennie et recommande de préciser le diagnostic en ce sens.

- **Le développement des énergies renouvelables**

Alors que le PCAET présente une stratégie ambitieuse de développement des ENR et du mix énergétique, ce sujet appelle peu d'observations :

- Une contribution propose de développer la production de biogaz à la ferme en valorisant les effluents agricoles du territoire,
- Une contribution pointe le risque de transposition de l'agriculture en énergie-culture par le développement du photovoltaïque au sol, dans le contexte économique difficile de l'agriculture paysanne,
- Deux contributions soulignent la question de la compatibilité du développement de certaines productions (photovoltaïque au sol, éolien) avec les documents cadre des collectivités (Charte de PNR, charte départementale des ENR notamment).

- **Les leviers d'actions**

Plusieurs contributions citoyennes proposent des actions dans les domaines de la qualité de l'air et de l'eau, de la biodiversité, des économies d'énergies, du développement raisonné des énergies, de l'agriculture, des entreprises, des déplacements et de l'alimentation, de la végétalisation des bourgs et du bâti, de la préservation des haies, et de la préservation de la montagne (arrêt de l'enneigement artificiel).

- **Le tourisme durable**

Plusieurs observations relèvent que la qualité de l'environnement naturel représente un facteur d'attractivité important du territoire, à la fois pour l'accueil de nouveaux résidents et le développement du tourisme durable.

Les contributions du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et des services du Département proposent de préciser les actions portant sur la diversification de l'offre touristique pour s'adapter au changement climatique, la mobilité touristique et la dynamique de tourisme durable.

- **La gouvernance et les partenariats du PCAET**

Les contributions du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et des services du Département vont dans le sens du développement du partenariat entre les différentes collectivités, pour la gouvernance et la mise en œuvre des actions et des animations.

3/ Prise en compte des observations et propositions recueillies

Il est proposé de prendre en compte les contributions recueillies de la façon suivante.

- **Préservation des zones humides, des prairies naturelles, des milieux agro-pastoraux et des écosystèmes forestiers**

Le diagnostic territorial et le rapport environnemental du PCAET présentent déjà des informations sur ces milieux naturels :

- Le Chapitre 10 : Stock et flux de carbone (Pièce 1 Rapport Diagnostic), présente en pages 163 et 164, l'occupation des sols, détaille les surfaces concernées par les prairies naturelles, les forêts et les zones humides (données TVB du SCOT Est Cantal 2019), ainsi que leur contribution aux stocks de carbone du territoire,
- Les zones humides et la biodiversité sont présentées en chapitre 2.7 Milieu naturel et biodiversité du Rapport Environnemental (Pièce 4) avec des données quantitatives et qualitatives.

Afin de suivre dans le temps et évaluer les évolutions éventuelles de ces espaces, il est proposé d'ajouter un indicateur de suivi des surfaces occupées, dans le Chapitre 6 : Dispositif de suivi des effets du PCAET (Pièce 4 Rapport Environnemental), pour les actions 19, 21 et 25.

Concernant spécifiquement la préservation de la Narse de Nouvialle, il est bien noté la sensibilité du site notamment au regard de sa fonction de zone humide ; cependant la préservation des milieux naturels n'entre pas directement dans le champ du contenu réglementaire du PCAET.

Néanmoins, l'objectif stratégique 3 « Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone » et les actions 19 et 20, 21 et 22, 24 et 25 permettent de prendre en compte les enjeux du territoire dans les domaines de l'agriculture, de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la forêt.

La fiche action 24 est complétée par l'ajout de « et les vieilles forêts » après « Préserver les forêts anciennes ».

- **Changement climatique**

Le Chapitre 11 : Diagnostic de vulnérabilité climatique des Rapports 1, 1.3 et 1.4 sont complétés avec un lien vers les publications du projet AP3C et sa mention dans les sources documentaires.

- **Développement des énergies renouvelables**

La fiche action 36 « Etudier les potentiels de méthanisation dans un contexte d'élevage extensif et d'absence de réseau de gaz » est complétée pour intégrer une analyse de l'opportunité des solutions de gaz porté, permettant de petites unités de méthanisation à la ferme, vers de l'injection ou de la consommation locale.

Concernant la compatibilité du développement de certaines productions (photovoltaïque au sol, éolien) avec les documents cadres des collectivités, il est précisé que le PCAET Est Cantal doit prendre en compte le SCOT Est Cantal, approuvé le 12 juillet 2021, qui lui-même traduit les dispositions pertinentes des chartes des PNR, sur les communes concernées. Le diagnostic et les fiches actions 30 à 34 sont précisées sur ce point.

- **Leviers d'actions**

Les fiches actions sont complétées, notamment la fiche action 1, pour proposer des actions collectives ou formations à l'auto-réhabilitation et encourager les initiatives associatives accompagnant les particuliers.

- **Tourisme durable**

Les fiches actions 14, 15 et 16 sont précisées pour prendre en compte les contributions du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et des services du Département, sur le thème du tourisme durable.

- **La gouvernance et les partenariats du PCAET**

Les fiches actions sont précisées sur les partenariats et la maîtrise d'ouvrage des actions, pour prendre en compte les contributions du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et des services du Département.

De plus, le diagnostic, le rapport environnemental et le RNT sont précisés ponctuellement pour prendre en compte les observations recueillies et notamment celles des services du Département.

4/ Conclusions

Le SYTEC remercie les contributeurs pour l'intérêt apporté au projet de PCAET et leurs retours détaillés, notamment sur certains points du diagnostic et sur le plan d'actions.

Les contributions et observations recueillies lors de la participation du public ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et permettent de préciser et d'enrichir le diagnostic, les actions et le dispositif de suivi-évaluation, dans les domaines qui entrent dans le champ du PCAET.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal, ainsi précisé, sera soumis à adoption par le Comité Syndical du SYTEC et les Conseils Communautaires de Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté.

La synthèse des observations et propositions du public et les motifs de la décision sont mis à disposition du public pendant 3 mois, au siège du SYTEC et publié sur le site www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/.

Fait à Saint-Flour, le 18 juin 2024,

La présidente

Céline CHARRIAUD

L'élaboration du PCAET est cofinancée par les collectivités, l'Etat (DETR 2020) et l'Union Européenne.



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

